



COMPILATION ADMINISTRATIVE

Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale disponible au Service du greffe. Pour vérifier les dispositions applicables, veuillez consulter le texte officiel au Service du greffe de la ville de Mont-Tremblant.

La mention « *Modifié par :* » à la fin d'un article indique que ce dernier a fait l'objet d'une ou plusieurs modifications dont la référence est alors précisée.

RÈGLEMENT (2008)-102 CONCERNANT LE ZONAGE

Règlement (2008)-102, adopté le 10 novembre 2008, entré en vigueur le 26 janvier 2009

Amendé par les règlements suivants :

- (2009)-102-1, adopté le 14 avril 2009, entré en vigueur le 22 mai 2009
Pages concernées : 621, 852-853, 927-928, 930-931, 932, 1005, 1007, 1010 et 1014
- (2009)-102-2, adopté le 13 juillet 2009, entré en vigueur le 27 août 2009
Pages concernées : 15, 21, 93, 131-133, 135, 199-200, 241-242, 278, 303, 326, 385, 413, 425, 515, 515-1, 534, 567, 567-1, 568, 608-609, 734, 855, 883, 883-1, 900 et 1077
- (2009)-102-3, adopté le 14 septembre 2009, entré en vigueur le 16 octobre 2009
Pages concernées : 861, 862, 1216-1 et 1216-2
- (2009)-102-4-1, adopté le 8 mars 2010, entré en vigueur le 19 mars 2010
Page concernée : 767, 1216-3 et, 1216-4
- (2010)-102-5, adopté le 10 mai 2010, entré en vigueur le 18 juin 2010
Pages concernées : 52, 679 et 1216-5
- (2009)-102-4-2, adopté le 8 mars 2010, entré en vigueur le 16 juillet 2010
Page concernée : 722

- (2010)-102-6, adopté le 12 juillet 2010, entré en vigueur le 20 août 2010
 - Pages concernées : 35 à 52, 55 à 63, 73 à 80-1, 91- 91-1, 160, 189 à 192, 268-269, 382 à 386, 433, 446 à 453, 456 à 461, 463 à 465, 474 à 479, 486, 497-498, 529 à 531-1, 567-567-1, 601 à 602, 608 à 609-1, 619-620
 - Grilles : 622 à 626, 682, 704-705, 868 à 869-1, 872 à 879, 885 à 885-3, 889 à 897-1, 907 à 919, 921 à 934, 937 à 946-2, 948-948-1, 950 à 953-3, 955 à 958, 960 à 961-2, 968 à 1020-7, 1026 à 1028-1, 1030-1030-1, 1041 à 1043-2, 1137-1137-1, 1140-1140-1, 1141-1141-1, 1143-1143-2, 1144-1144-2, 1145-1145-3, 1147-1147-4, 1148-1148-1, 1149, 1150-1150-2, 1151, 1152-1152-2, 1154-1154-1, 1155-1155-1, 1157-1157-1, 1158-1158-1;
 - Annexes : 1261
- (2010)-102-7, adopté le 12 juillet 2010, entré en vigueur le 20 août 2010
 - Page concernée : 552
- (2010)-102-8, adopté le 13 septembre 2010, entré en vigueur le 25 novembre 2010
 - Page concernée : 488 à 493, 496-496-1, 1106 à 1109 et 1216
- (2010)-102-9, adopté le ,12 octobre 2010, entré en vigueur le 25 novembre 2010
 - Pages concernées : 531, 621, 812, 861, 862, 894-4, 1083-1, 1216-7, 1216-8
- (2010)-102-10, adopté le 12 octobre 2010, entré en vigueur le 25 novembre 2010
 - Pages concernées : 62-63, 77, 91-91-1, 144 à 146, 180-181, 210, 253-254, 338, 373-374, 619
- (2010)-102-11, adopté le 22 novembre 2010, entré en vigueur le 17 décembre 2010
 - Pages concernées : 570, 1094-1094-1, 1272
- (2010)-102-13, adopté le 14 février 2011, entré en vigueur le 18 mars 2011
 - Pages concernées : 517, 551, 566-567-1, 1054, 1062 et 1124
- (2010)-102-14, adopté le 14 février 2011, entré en vigueur le 18 mars 2011
 - Pages concernées : 52, page 1 de la table des matières du chap. 2 (Définitions), 69-70, 1172, 1216-9
- (2010)-102-12, adopté le 14 mars 2011, entré en vigueur le 20 mai 2011
 - Pages concernées : 510-511 et 767
- (2011)-102-15, adopté le 14 mars 2011, entré en vigueur le 20 mai 2011
 - Pages concernées : 249, 805-806
- (2011)-102-16, adopté le 13 juin 2011, entré en vigueur le 17 juin 2011
 - Pages concernées : 506-1, 603-604, 1181-1, 1213-1, 1216-10

- (2011)-102-17, adopté le 13 juin 2011, entré en vigueur le 17 juin 2011
Pages concernées : 1-52 (Table des matières), 80, 126, 130, 134, 146, 152, 158, 170-172, 188, 190-190-1, 197, 199, 210, 216, 230, 238-239, 268, 276, 278, 288, 299-301, 339, 344, 359-360, 380, 390, 395, 508, 511, 517-519, 522-522-1, 607, 613, 767-767-1, 848, 850-853, 1217-1
- (2011)-102-19, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 21 octobre 2011
Pages concernées : 1-52 (Table des matières), 79, 94, 121, 129-133, 138-139, 142, 157, 160-161, 164, 225, 230, 236-237, 242-243, 284, 291-292, 294, 353, 389-390, 396-400-2, 420, 452-453, 461, 471-472, 474, 479, 485-486, 500-501, 515, 531-532, 549-550, 563, 569, 572-573, 576, 601-601-2, 611-614, 1064, 1217-2
- (2011)-102-18-1, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 24 novembre 2011
Page concernée : 843
- (2011)-102-18-2, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 42-52-2, 506-1- 506-8, 1273-1287
- (2011)-102-18-3, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 52-1-52-2, 842, 1216-11
- (2011)-102-18-4, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 52-1, 1214
- (2011)-102-18-5, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 621-621-1, 1213-1-1213-5
- (2011)-102-20, adopté le 12 décembre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 42-52, 506-7-506-8
- (2011)-102-21, adopté le 12 mars 2012, entré en vigueur le 20 avril 2012
Pages concernées : 7 à 52-2, 63, 72, 129, 130, 133 à 135, 138, 139, 141, 144, 157, 158, 164, 164-1, 173, 173-1, 175, 188, 245, 306, 366, 389, 389-1, 411, 418, 480, 490, 520, 621, 621-1, 686, 720, 797-1, 826, 831, 832, 864-1, 1177, 1216-12 à 1216-14, 1217-3
- (2012)-102-22, adopté le 12 mars 2012, entré en vigueur le 20 avril 2012
Pages concernées : 3 à 52, 66, 100, 127-1, 195, 195-1, 322, 322-1, 686, 701, 1119, 1194
- (2012)-102-23, adopté le 11 juin 2012, entré en vigueur le 20 juillet 2012
Pages concernées : 44 à 52-1 87, 91, 117, 132, 135, 138, 174, 198, 199, 231, 246, 307, 354, 355, 367, 419, 432, 474, 486, 523, 528, 529, 531, 582, 596, 597, 600, 631, 759, 767, 767-1, 844, 845, 1169, 1216-15, 1216-16

- (2012)-102-24, adopté le 10 septembre 2012, entré en vigueur le 19 octobre 2012
Pages concernées : 43 à 52-2, 506-8 à 506-11, 621, 621-1, 796-1, 797,865, 865-1, 1216-17
- (2012)-102-25, adopté le 12 novembre 2012, entré en vigueur le 29 novembre 2012
Pages concernées : 4 à 52 (table des matières) 98, 98-1, 121, 121-1, 129, 131 à 141, 144, 145, 148, 148-1, 164-1, 165, 168, 169, 439, 491, 491-1, 507, 507-1, 517, 531, 565 à 566, 614 à 616, 629, 630, 632, 634 à 637, 645, 652, 658, 663, 670,674, 676, 678, 681, 774, 850, 851, 870, 876 à 879, 882 à 884, 898 à 903, 945-1, 981, 1007 à 1012, 1044, 1131 à 1135, 1138, 1139, 1146, 1156, 1160, 1192, 1206 à 1213-1
- (2012)-102-26, adopté le 11 mars 2013, entré en vigueur le 22 mars 2013
Pages concernées : 52-1, 52-2 121. 127, 167, 171, 235, 238, 239, 297, 300, 356, 360, 433, 481, 488, 492, 496, 545, 573, 576, 599, 1216-18 à 1216-20
- (2013)-102-27, adopté le 8 juillet 2013, entré en vigueur le 19 juillet 2013
Pages concernées : 16 à 52-2 (table des matières), 98, 101, 237, 255, 255-1, 260, 261, 265, 266, 314, 314-1, 319, 320, 353, 358, 375, 375-1, 376, 380, 438, 439, 452, 453, 453-1, 467 à 471, 500, 500-1, 506-10, 506-11, 506-12, 517, 517-1, 524, 529, 565, 565-1 à 565-8, 621, 621-1, 710, 746-1 à 746-3, 953-1 à 953-3, 1062, 1216-21, 1243, 1244
Retrait des pages : 565-9 et 565-10
- (2013)-102-28, adopté le 12 août 2013, entré en vigueur le 20 septembre 2013
Pages concernées : 13 à 52-2 (table des matières), 230 à 230-3, 438, 500-1, 621, 659, 660 à 662-1, 664, 665, 668, 675 à 677, 689 à 689-2, 1216-22 et 1216-23
- (2013)-102-29, adopté le 9 décembre 2013, entré en vigueur le 20 décembre 2013
Pages concernées : 37, 52-1, 52-2, 455, 456, 621, 621-1, 895, 895-1, 901, 1045 à 1051, 1124, 1216-24, 1216-25, 1714-4
- (2013)-102-30, adopté le 10 mars 2014, entré en vigueur le 21 mars 2014
Pages concernées : 3 à 52-2 (table des matières), 65, 76 à 78, 83, 127-1 à 132, 164, 195, 195-1, 230, 255, 255-1, 275, 314, 314-1, 321 à 322-1, 375, 375-1, 388 à 389-1, 400-2 à 403, 417 à 417-2, 506, 506-12, 506-13, 520 à 522-1, 565-3 à 565-4, 610, 616, 616-1, 619 à 621-1, 699, 835, 836, 836-1, 837, 854-1, 854-2, 855, 856, 857, 1067, 1071, 1094-2, 1094-3, 1171, 1172, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1181-1, 1182, 1183, 1188, 1189, 1193, 1196, 1204, 1205, 1216-26 à 1216-29 et 1288

- (2014)-102-31, adopté le 14 juillet 2014, entré en vigueur le 18 juillet 2014
Pages concernées : 42 à 52-2 (table des matières), 69, 83, 98 à 100, 130, 132, 147, 177, 220, 223, 230-3, 231, 233, 234, 268, 354, 355, 400, 400-1, 438, 439, 500, 500-1, 505 à 506-1-A, 506-13, 506-14, 511, 511-1, 516 à 517-1, 522-1, 530, 567-1, 600, 612, 616, 621, 621-1, 645-1, 645-2, 658, 742, 759-1, 850, 851, 852, 853, 978, 979, 979-1, 1021, 1022, 1094, 1094-1, 1184, 1184-1, 1185, 1185-1, 1185-2, 1185-3, 1186, 1187, 1190, 1190-1, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203 et 1216-30 à 1216-34

- (2014)-102-32, adopté le 10 novembre 2014, entré en vigueur le 27 novembre 2014
Pages concernées : 43 à 52-3 (table des matières), 63, 131, 132, 191, 269, 383, 506-14, 612, 613, 621, 622, 1015, 1016, 1151 et 1216-35

- (2014)-102-33, adopté le 9 mars 2015, entré en vigueur le 20 mars 2015
Pages concernées : 5 à 52-3 (table des matières), 121, 121-1, 129, 132, 142, 142-1, 279, 284, 357, 357-1, 446, 446-1, 477, 479, 548, 550, 559, 621, 621-1, 753-1, 753-2, 787, 841, 846, 847, 891-1, 1005-1, 1083-1, 1117, 1216-36 et 1216-37

- (2015)-102-34, adopté le 13 juillet 2015, entré en vigueur le 24 août 2015
Pages concernées : 42, 52, 52-2 (table des matières), 500, 500-1, 608, 609, 609-1, 621, 621-1, 767-2, 767-3 et 1216-38

- (2015)-102-35, adopté le 14 septembre 2015, entré en vigueur le 16 octobre 2015
Page concernée : 1090

- (2015)-102-36, adopté le 9 novembre 2015, entré en vigueur le 26 novembre 2015
Pages concernées : 6 à 52-4 (table des matières), 79, 94, 147, 154 à 154-2, 189, 218 à 218-2, 267, 290 à 290-2, 346 à 346-2, 382, 386, 446, 447, 506-14, 506-15, 547 à 553, 563, 564, 565-2 à 565-6, 566, 567-1, 569, 570, 577, 607, 621, 621-1, 736, 765-1 et 1216-39

- (2015)-102-37, adopté le 14 mars 2016, entré en vigueur le 25 avril 2016
Pages concernées : 43, 52-3, 80, 157, 182, 193, 194, 500, 500-1, 509, 621, 621-1, 644, 759, 759-1 et 1216-40

- (2016)-102-38, adopté le 9 mai 2016, entré en vigueur le 17 juin 2016
Pages concernées : 859 et 860
- (2016)-102-39, adopté le 13 juin 2016, entré en vigueur le 17 juin 2016
Pages concernées : 76-1, 78, 79, 516, 517, 520, 520-1, 521, 522, 522-1, 522-2, 523
- (2016)-102-40, adopté le 11 juillet 2016, entré en vigueur le 19 août 2016
Pages concernées : 3 à 52-4 (table des matières), 110, 126, 184, 212, 258, 317, 339, 340, 378, 500-1, 506-13, 506-15, 506-16, 511-1, 529, 720, 720-1, 808, 809 et 1216-41
- (2016)-102-41, adopté le 12 septembre 2016, entré en vigueur le 16 septembre 2016
Pages concernées : 52-3 (table des matières), 1015, 1016 et 1216-42
- (2016)-102-42-1, adopté le 14 novembre 2016, entré en vigueur le 24 novembre 2016
Pages concernées : 52-3 52-4, (table des matières), 486, 487, 491-1, 492, 493, 535, 539, 621, 621-1, 826, 827, 828, 830, 831, 832, 832-1, 833, 850, 851, 878, 879, 1104-1, 1104-2, 1170, 1205, 1216-43, 1216-44, 1216-45, 1216-46, 1216-47 et 1216-48
- (2017)-102-43-1, adopté le 10 avril 2017, entré en vigueur le 21 avril 2017
Pages concernées : 2 à 38 (table des matières), 63, 89, 139, 164-1, 165, 239, 241, 500, 500-1, 501, 528, 561, 562, 562-1. 772, 909-1, 1160, 1216-49, 1216-50, 1217-5 à 1217-8
- (2017)-102-44, adopté le 14 août 2017, entré en vigueur le 17 août 2017
Pages concernées : 10 à 52 (table des matières), 79 à 80-1, 97, 98, 191 à 194-1, 468, 469-1, 517, 520, 520-1, 522, 522-1, 522-2, 527 à 531, 551, 753-1, 765-1, 883-884, 1216-51 et 1243
- (2017)-102-45-1, adopté le 22 janvier 2018, entré en vigueur le 16 février 2018
Pages concernées : 52-2 à 52-4 (liste des annexes), 129, 132, 179, 185, 405, 406, 500-1, 571, 601-1, 601-2, 745, 746, 752, 753, 785, 786, 838 et 1216-52

- (2018)-102-46, adopté le 9 avril 2018, entré en vigueur le 20 avril 2018

Pages concernées : 8 à 52-5 (table des matières), 97, 118-119, 121-121-1, 129, 130, 132, 157, 158, 164, 164-1, 171, 175, 184, 185, 247, 258, 259, 308, 316, 317, 318, 367, 368, 377, 378, 379, 386, 417-2, 419, 420, 422, 449, 506-7, 509, 534-1, 550, 565-1, 602, 770, 771, 775, 800, 808, 809, 840, 864-1, 864-1.1, 981, 1015, 1016, 1114, 1116, 1122 et toutes les grilles auxquelles on ajoute l'usage acériculture et érablière artisanale : 697 à 699, 868 à 869-1, 873, 885, 885-1, 886, 887, 891 à 892, 893, 894, 894-2 à 895-1, 895-3, 896, 896-1, 897 à 899, 901, 903, 904, 907, 908, 908-2, 909, 910, 911, 912, 945, 946 à 947, 948-1 à 950, 954 à 955-1, 957 à 960-1, 962, 1004 à 1005-1, 1026 à 1028-1, 1030, 1031-1, 1033, 1034, 1040, 1041, 1057, 1063, 1065 à 1071, 1082, 1100, 1131 à 1135, 1137 à 1142, 1144, 1144-2, 1145, 1145-1, 1145-3 à 1147, 1147-2 1147-3, 1148-1, 1150, 1150-2, 1152 à 1152-2, 1154, 1155 à 1157, 1157-2, 1160 à 1162, 1164, 1166 à 1168, 1171 à 1183, 1188, 1189, 1191 à 1197 et 1204 à 1213

- (2018)-102-47, adopté le 14 mai 2018, entré en vigueur le 18 mai 2018

Pages concernées : 45 à 52-5 (table des matières), 506-16, 506-17 et 1166

- (2018)-102-48, adopté le 16 juillet 2018, entré en vigueur le 20 août 2018

Pages concernées : 33 à 52-5 (table des matières), 74, 75, 76, 412, 413, 414, 414-1, 415, 417, 519, 545, 562, 562-1, 603, 687, 775, 775-1, 1216-53, 1217-9 et 1217-10

- (2018)-102-50, adopté le 12 novembre 2018, entré en vigueur le 3 décembre 2018

Page concernée : 565

- (2018)-102-49, adopté le 17 décembre 2018, entré en vigueur le 7 janvier 2019

Pages concernées : 33 à 52-5 (table des matières), 66, 130, 131, 132, 138, 139, 190, 417, 417-1, 421, 500-1, 601-4, 619, 620, 621, 621-1, 707, 708, 759, 784-1, 1216-54

- (2018)-102-51, adopté le 21 janvier 2019, entré en vigueur le 26 février 2019

Pages concernées : 864-1 et 864-1.1

- (2019)-102-52, adopté le 8 avril 2019, entré en vigueur le 19 avril 2019
Pages concernées : 8 à 52-5 (table des matières) 70, 76 à 76-2, 131, 142, 144, 155, 166, 167, 170 à 173-1, 185, 192, 199, 208, 234, 235, 259, 270, 271, 282, 296, 297, 318, 319, 325, 326, 334, 356, 357, 378, 379, 385, 417-2, 422, 442, 444 à 446, 469, 469-1, 481, 482, 499 à 500-2, 506-11 à 506-17, 520-1, 521, 531-1, 534-1, 534-2, 540 à 541, 592, 608, 638 à 643, 646, 648, 649, 655, 656, 660 à 667, 675 à 677, 689-1, 689-2, 707, 708, 713, 714, 720, 720-1, 742, 745 à 746-2, 749, 752 à 754, 762, 763, 768 à 771, 785, 786, 808 à 810, 817, 844 à 847, 855 à 858-1, 964 à 966, 1166, 1216-54, 1216-55 et 1289
- (2019)-102-53, adopté le 12 août 2019, entré en vigueur le 16 août 2019
Pages concernées : 46 et 50 à 52-6 (table des matières) 80, 160, 160-1, 449, 511, 511-1, 567-1, 573, 576, 593, 598, 728, 791, 792, 1061, 1216-57 et 1266
- (2019)-102-54, adopté le 12 décembre 2019, entré en vigueur le 20 décembre 2019
Pages concernées : 16 à 52-6 (table des matières) 174, 174-1, 245 à 248, 307-308, 367 à 368-1, 419 à 420, 439 à 441, 506-15 à 506-17, 522-2, 567, 570, 621, 621-1, 720, 720-1, 779, 779-1, 846, 847, 945-1, 949, 1216-58, 1216-59, supprimer pages 1220 à 1229
- (2019)-102-55, adopté le 14 janvier 2020, entré en vigueur le 17 janvier 2020
Pages concernées : 861 et 861-1



**RÈGLEMENT (2008)-102
CONCERNANT LE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 6 novembre 2008;

Le conseil décrète ce qui suit :

Table des matières

CHAPITRE 1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES	53
SECTION 1	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	53
1.	Contexte	53
2.	Remplacement	53
3.	Territoire assujetti	53
4.	Annexes	53
SECTION 2	DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	53
Sous-section 1	Règles générales d'interprétation	53
5.	Structure du règlement	53
6.	Interprétation du texte	54
7.	Interprétation en cas de contradiction	54
8.	Interprétation des marges	55
9.	Terminologie	55
Sous-section 2	Règles d'interprétation du plan de zonage	55
10.	Identification des zones	55
11.	Délimitation des zones	56
12.	Correspondance à une grille	57
13.	Correspondance au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale	57
14.	Correspondance au règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble	57
Sous-section 3	Règles d'interprétation des grilles des usages et des normes	57
15.	Structure générale de la grille	57
16.	Interprétation générale de la grille	58
17.	Règles d'interprétation de la partie « Classe d'usages »	58
18.	Règles d'interprétation de la partie « Normes spécifiques »	59
19.	Règles d'interprétation de la partie « Lotissement »	60
20.	Règles d'interprétation de la partie « Divers »	60
21.	Règles d'interprétation de la partie « Amendements »	61
SECTION 3	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	61
Sous-section 1	Administration et application du règlement	61
22.	Administration du règlement	61
23.	Autorité compétente	61
24.	Devoirs de l'autorité compétente	62
25.	Pouvoirs de l'autorité compétente	62
26.	Devoirs du propriétaire, de l'occupant, du requérant ou de l'exécutant de travaux ou de services	62
Sous-section 2	Dispositions relatives aux sanctions, contraventions et pénalités	62

27.	Dispositions générales	62
27.1	Prescription	63
CHAPITRE 2	TERMINOLOGIE	65
28.	Définitions	65
CHAPITRE 3	CLASSIFICATION DES USAGES	103
SECTION 1	MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES.....	103
29.	Hierarchie et codification	103
30.	Origine et structure de la classification des usages	103
SECTION 2	LES CLASSES D'USAGES	103
31.	Classe « habitation (H) »	103
32.	Classe « villégiature (V) »	104
33.	Classe « commerce (C) »	104
34.	Classe « industrie (I) »	104
35.	Classe « public et communautaire (P) »	104
36.	Classe « agriculture et foresterie (A) »	105
37.	Classe « conservation (CO) »	105
SECTION 3	LA CLASSE « HABITATION (H) »	105
38.	Dispositions générales	105
39.	Habitation unifamiliale (H-1)	105
40.	Habitation bifamiliale (H-2)	105
41.	Habitation trifamiliale (H-3)	105
42.	Habitation multifamiliale (H-4).....	106
43.	Maison mobile (H-5)	106
44.	Parc de maisons mobiles (H-6).....	106
SECTION 4	LA CLASSE « VILLÉGIATURE (V) »	106
45.	Dispositions générales	106
46.	Habitation unifamiliale (V-1).....	106
47.	Habitation bifamiliale (V-2).....	106
SECTION 5	LA CLASSE « COMMERCE (C) »	106
48.	Dispositions générales	106
49.	Commerce de détail et de services (C-1).....	107
50.	Services professionnels et bureaux (C-2)	108
51.	Commerce artériel léger (C-3)	109
52.	Commerce artériel lourd (C-4)	110
53.	Commerce pétrolier (C-5).....	110
54.	Commerce de récréation (C-6)	111
55.	Commerce de restauration (C-7)	112
56.	Commerce d'hébergement (C-8)	113
57.	Commerce de recyclage de ferraille (C-9)	113
SECTION 6	LA CLASSE « INDUSTRIE (I) »	113
58.	Dispositions générales	113
59.	Industrie légère (I-1)	114
60.	Industrie moyenne (I-2)	114
61.	Industrie lourde (I-3)	114
62.	Extraction (I-4).....	115
SECTION 7	LA CLASSE « PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE (P) »	115
63.	Dispositions générales	115
64.	Communautaire de voisinage (P-1)	115
65.	Communautaire d'envergure (P-2)	115
66.	Communautaire récréatif (P-3)	116
67.	Terrain de stationnement (P-4).....	116
68.	Utilité publique légère (P-5)	116
69.	Utilité publique moyenne (P-6)	116
70.	Utilité publique lourde (P-7)	117
SECTION 8	LA CLASSE « AGRICULTURE ET FORESTERIE (A) »	117

71.	Dispositions générales	117
72.	Agriculture et pisciculture (A-1).....	117
73.	Fermette et élevage artisanal (A-2)	118
74.	Élevage (A-3)	118
75.	Foresterie et sylviculture (A-4).....	118
76.	Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques (A-5).....	119
SECTION 9 LA CLASSE « CONSERVATION (CO) »		119
77.	Dispositions générales	119
78.	Conservation (CO-1)	119
CHAPITRE 4 DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES ZONES.....		121
SECTION 1 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS		121
79.	Exigence de contribution	121
SECTION 2 BÂTIMENT PRINCIPAL ET USAGE PRINCIPAL		121
79.1	Usage principal.....	121
80.	Dispositions générales relatives au bâtiment principal et à l'usage principal.....	121
81.	Usages autorisés dans toutes les zones.....	1
82.	Dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain	122
83.	Dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol requise pour un bâtiment principal.....	122
84.	Dispositions relatives au calcul de la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal.....	122
85.	Dispositions relatives au calcul de la hauteur en mètres d'un bâtiment principal	123
86.	Dispositions relatives au calcul de la hauteur en étages d'un bâtiment principal.....	123
87.	Dispositions relatives à la réduction de la superficie minimale du bâtiment au sol	123
88.	Mesures relatives pour toute forme d'éclairage	123
SECTION 3 BÂTIMENTS TEMPORAIRES POUR CHANTIER DE CONSTRUCTION ...		124
89.	Dispositions générales relatives aux bâtiments temporaires pour chantier de construction utilisés à des fins de bureau de chantier ou pour la prévente ou location de projets de construction	124
90.	Maison modèle	124
91.	Implantation.....	124
92.	Période d'autorisation.....	124
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.....		125
93.	Dispositions générales relatives aux équipements d'utilité publique	125
94.	Dispositions relatives à la dissimulation de certains équipements d'utilité publique	125
95.	Dispositions relatives à certains équipements d'utilité publique	125
SECTION 5 LES VENTES DE GARAGE		126
96.	Dispositions générales relatives aux ventes de garage	126
SECTION 6 LES MARGES DE REcul.....		126
96.1	Dispositions générales relatives aux marges de recul des constructions	126
SECTION 7 LES VISITES LIBRES DES PROPRIÉTÉS À VENDRE		126
96.2	Dispositions générales relatives aux visites libres des propriétés à vendre	126
CHAPITRE 5 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DES CLASSES « HABITATION » ET « VILLÉGIATURE ».....		127
SECTION 1 APPLICATION DES MARGES		127
97.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	127
98.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	127
99.	Marge de recul le long d'un sentier de motoneige	127
100.	Marge de recul le long d'une ligne de transport d'énergie.....	127
100.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications	1
101.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	1
101.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	128

102.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	128
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	129
103.	Dispositions générales	129
104.	Dispositions d'exception pour certaines constructions accessoires	132
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	132
105.	Dispositions générales applicables aux bâtiments et aux constructions accessoires ...	132
Sous-section 1	Les garages isolés ou attenants.....	133
106.	Dispositions générales relatives aux garages isolés ou attenants.....	133
107.	Nombre autorisé.....	133
108.	Implantation.....	133
109.	Dimensions	134
110.	Superficie	134
111.	Architecture	135
112.	Dispositions particulières concernant les garages jumelés sur des terrains contigus...	135
Sous-section 2	Les garages intégrés.....	135
113.	Dispositions générales relatives aux garages intégrés	135
114.	Nombre autorisé.....	135
115.	Implantation.....	136
116.	Superficie	136
117.	Accès	136
Sous-section 3	Les abris d'autos.....	136
118.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos.....	136
119.	Nombre autorisé.....	136
120.	Implantation.....	136
121.	Dimensions	137
122.	Superficie	137
123.	Architecture	137
124.	Dispositions particulières concernant la transformation d'un abri d'autos en garage....	138
Sous-section 4	Les remises.....	138
125.	Dispositions générales relatives aux remises	138
126.	Nombre autorisé.....	138
127.	Implantation.....	138
128.	Dimensions	138
129.	Superficie	138
129.1.	Accès	139
130.	Architecture.....	139
Sous-section 5	Les abris à bois.....	139
131.	Dispositions générales relatives aux abris à bois.....	139
132.	Nombre autorisé.....	139
133.	Implantation.....	139
134.	Dimensions	140
135.	Superficie	140
Sous-section 6	Les serres domestiques	140
136.	Dispositions générales relatives aux serres domestiques.....	140
137.	Nombre autorisé.....	140
138.	Implantation.....	140
139.	Dimensions	1
140.	Superficie	1
141.	Architecture	1
Sous-section 7	Les pavillons	1
142.	Dispositions générales relatives aux pavillons	1
143.	Nombre autorisé.....	1
144.	Implantation.....	1
145.	Dimensions	141

146.	Superficie	141
147.	Architecture	141
Sous-section 8 Les pergolas		141
148.	Dispositions générales relatives aux pergolas	141
149.	Implantation.....	141
150.	Dimensions	142
151.	Architecture	142
Sous-section 8.1 Les remises à piscines.....		142
151.1	Dispositions générales	142
151.2	Nombre autorisé.....	142
151.3	Implantation	142
151.4	Superficie	142
151.5	Dispositions particulières concernant les remises à piscines.....	142
Sous-section 9 Les cabines pour dormir.....		1
152.	Dispositions générales relatives aux cabines pour dormir.....	1
153.	Nombre autorisé.....	1
154.	Implantation.....	1
155.	Dimensions	1
156.	Architecture	1
157.	Aménagement intérieur des lieux	1
Sous-section 10 Les foyers, fours et barbecues extérieurs.....		143
158.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	143
159.	Nombre autorisé.....	143
160.	Implantation.....	143
161.	Dimensions	143
162.	Architecture	143
Sous-section 11 Les piscines extérieures.....		143
163.	Dispositions générales relatives aux piscines extérieures.....	143
164.	Nombre autorisé.....	144
165.	Implantation.....	144
166.	Superficie	144
167.	Sécurité.....	144
168.	Matériel de sauvetage et équipement de secours.....	145
169.	Clarté de l'eau	145
Sous-section 12 Les spas et les bains tourbillons.....		145
170.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	145
171.	Nombre autorisé.....	145
172.	Implantation.....	145
173.	Sécurité.....	146
Sous-section 13 Les saunas.....		146
174.	Dispositions générales relatives aux saunas	146
175.	Nombre autorisé.....	146
176.	Implantation.....	146
177.	Dimensions	146
178.	Superficie	146
179.	Architecture	146
Sous-section 14 Les quais.....		147
180.	Dispositions générales relatives aux quais	147
181.	Nombre autorisé.....	147
182.	Implantation.....	147
183.	Dimensions	147
184.	Matériaux	147
185.	Entretien.....	147
186.	Architecture	148
Sous-section 15 Les terrains de sports.....		148
187.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	148

188.	Nombre autorisé.....	148
189.	Implantation.....	148
189.1	Éclairage.....	148
Sous-section 16 Les portails d'entrée.....		148
190.	Dispositions relatives aux portails d'entrée pour un accès véhiculaire.....	148
191.	Nombre autorisé.....	148
192.	Implantation.....	1
193.	Dimensions.....	1
194.	Architecture.....	149
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES.....		149
195.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires.....	149
Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires.....		149
196.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires.....	149
197.	Endroits autorisés.....	150
198.	Implantation.....	150
Sous-section 2 Les antennes paraboliques.....		150
199.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques.....	150
200.	Endroits autorisés.....	150
201.	Nombre autorisé.....	150
202.	Implantation.....	150
203.	Dimensions.....	151
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		151
204.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques.....	151
205.	Nombre autorisé.....	151
206.	Endroits autorisés.....	151
207.	Implantation.....	151
208.	Dimensions.....	151
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques.....		152
209.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	152
210.	Endroits autorisés.....	152
211.	Implantation.....	152
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		152
212.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	152
213.	Implantation.....	152
Sous-section 6 Les conteneurs à déchets.....		152
214.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à déchets.....	152
215.	Implantation.....	153
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....		153
216.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs.....	153
217.	Implantation.....	153
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage.....		153
218.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage.....	153
219.	Nombre autorisé.....	153
220.	Implantation.....	154
221.	Dimensions.....	154
Sous-section 9 Les poteaux pour corde à linge.....		154
222.	Dispositions générales relatives aux poteaux pour corde à linge.....	154
223.	Endroit autorisé.....	154
224.	Dimensions.....	154
Sous-section 10 Conteneurs semi-enfouis.....		154
224.1	Localisation.....	154
224.2	Regroupement des conteneurs.....	1

224.3	Écran végétal	1
224.4	Aménagement	1
224.5	Délai pour les aménagements	1
224.6	Matériaux de revêtement	1
224.7	Utilisateurs visés	1
SECTION 5	LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS	2
225.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	2
Sous-section 1	Les abris d'autos temporaires	155
226.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos temporaires	155
227.	Endroits autorisés.....	155
228.	Nombre autorisé	155
229.	Implantation.....	155
230.	Superficie	155
231.	Période d'autorisation.....	156
232.	Matériaux	156
233.	Sécurité	156
Sous-section 2	Les tambours et autres abris d'hiver temporaires	156
234.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	156
235.	Endroits autorisés.....	156
236.	Dimensions	156
237.	Période d'autorisation.....	156
238.	Matériaux	157
Sous-section 3	Les clôtures à neige	157
239.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige.....	157
240.	Période d'autorisation.....	157
SECTION 6	LES USAGES COMPLÉMENTAIRES	157
241.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	157
242.	Usages complémentaires autorisés	157
Sous-section 1	Les bureaux et services professionnels.....	158
243.	Dispositions générales relatives aux bureaux et services professionnels	158
244.	Endroit autorisé	159
245.	Nombre autorisé.....	159
246.	Superficie	159
247.	Affichage	159
Sous-section 2	Les services de garde en milieu familial	159
248.	Dispositions générales relatives aux services de garde en milieu familial.....	159
249.	Aménagement intérieur des lieux	159
250.	Clôture.....	159
251.	Affichage	159
Sous-section 3	Les logements accessoires	160
252.	Dispositions générales relatives aux logements accessoires.....	160
253.	Endroit autorisé	160
254.	Nombre autorisé.....	160
255.	Superficie	160
256.	Aménagement intérieur des lieux	160
257.	Aménagement extérieur des lieux	160
258.	Affichage	161
Sous-section 4	Les logements intergénérationnels.....	161
259.	Dispositions générales relatives aux logements intergénérationnels	161
260.	Endroit autorisé	161
261.	Nombre autorisé.....	161
262.	Superficie	161
263.	Aménagement intérieur des lieux	161
264.	Aménagement extérieur des lieux	161

Sous-section 5	Les résidences d'accueil	162
265.	Dispositions générales relatives aux résidences d'accueil	162
266.	Nombre de personnes autorisées par chambre	162
267.	Aménagement intérieur des lieux	162
268.	Aménagement extérieur des lieux	162
Sous-section 6	La location de chambres	163
269.	Dispositions générales relatives à la location de chambres	163
270.	Nombre de chambres autorisées.....	163
271.	Superficie	163
272.	Aménagement intérieur des lieux	163
Sous-section 7	Les gîtes du passant	163
273.	Dispositions générales relatives aux gîtes du passant.....	163
274.	Endroit autorisé	163
275.	Nombre autorisé.....	163
276.	Aménagement intérieur des lieux	164
Sous-section 8	Les chenils	164
276.1	Dispositions générales relatives aux chenils.....	164
Sous-section 9	Acériculture et érablière artisanale.....	164
276.2	Dispositions générales relatives à l'acériculture et érablières artisanales	164
276.3	Bâtiments autorisés.....	164
276.4	Implantation des bâtiments accessoires.....	164
276.5	Superficie maximale autorisés.....	164
SECTION 7	LE STATIONNEMENT HORS RUE	1
277.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue	1
278.	Endroit autorisé	165
Sous-section 1	Dispositions relatives aux cases de stationnement.....	165
279.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement	165
280.	Nombre minimal de cases requises	166
281.	Dimensions des cases de stationnement.....	166
Sous-section 2	Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées ..	167
282.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	167
283.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	167
284.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	167
Sous-section 3	Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation	168
285.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	168
286.	Nombre autorisé	168
287.	Implantation.....	168
288.	Dimensions	169
289.	Surlargeur de manœuvre.....	169
290.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement	170
Sous-section 3.1	Les allées d'accès menant à des conteneurs à matières résiduelles ou à des conteneurs semi-enfouis	170
290.1	Dispositions générales	170
290.1	Dispositions générales	170
290.2	Rayon de courbure	170
290.3	Tablier de manœuvre	170
Sous-section 4	Dispositions particulières relatives à une aire de stationnement en forme de demi-cercle	170
291.	Dispositions générales	170
292.	Implantation.....	170
293.	Dimensions	171

Sous-section 5	Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès.....	171
294.	Pavage.....	171
295.	Bordures.....	171
296.	Drainage.....	172
Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement.....	172
297.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement.....	172
298.	Mode d'éclairage.....	172
299.	Hauteur.....	172
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	172
300.	Aire de stationnement intérieur.....	172
301.	Aire de stationnement en commun.....	173
SECTION 8	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN.....	173
302.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	173
303.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle ..1	
Sous-section 1	Remblai et déblai.....	174
304.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	174
305.	Modification de la topographie.....	174
305.1	Remblai sur un terrain vacant.....	174
306.	Sécurité.....	1
Sous-section 2	Nivellement de terrain.....	175
307.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	175
308.	Dimensions.....	175
Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	175
309.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	175
310.	Dimensions.....	176
Sous-section 4	Les aires d'isolement.....	176
311.	Dispositions générales relatives aux aires d'isolement.....	176
312.	Endroits où sont requises des aires d'isolement.....	177
313.	Dimensions.....	177
Sous-section 5	Les clôtures et les haies.....	178
314.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies.....	178
315.	Endroit autorisé.....	178
316.	Implantation.....	178
317.	Matériaux autorisés.....	178
Sous-section 6	Les clôtures et les haies bornant un terrain.....	179
318.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain.....	179
319.	Dimensions.....	179
Sous-section 7	Les écrans visuels.....	179
320.	Dispositions générales relatives aux écrans visuels.....	179
321.	Écran visuel en bordure d'un sentier récréatif motorisé.....	180
Sous-section 8	Les murs et les clôtures pour piscine, spa ou bain tourbillon.....	180
322.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre.....	180
323.	Implantation.....	180
324.	Dimensions.....	180
325.	Sécurité.....	181
Sous-section 9	Les clôtures pour terrain de sport.....	181
326.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	181
327.	Implantation.....	181
328.	Dimensions.....	181
329.	Matériaux.....	182
Sous-section 10	Les murets ornementaux.....	182

330.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	182
331.	Endroit autorisé	182
332.	Implantation.....	182
333.	Dimensions	182
334.	Matériaux	182
Sous-section 11 Les murets de soutènement.....		183
335.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	183
336.	Endroit autorisé	183
337.	Implantation.....	183
338.	Dimensions	183
339.	Matériaux	184
340.	Visibilité	184
Sous-section 12 La plantation d'arbres.....		184
341.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	184
342.	Nombre d'arbres requis par terrain	185
343.	Implantation.....	185
344.	Dimensions	185
SECTION 9 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		186
345.	Dispositions générales applicables à l'entreposage extérieur	186
Sous-section 1 L'entreposage de bois de chauffage.....		186
346.	Dispositions relatives à l'entreposage de bois de chauffage	186
347.	Quantité autorisée	186
348.	Implantation.....	186
349.	Sécurité	186
Sous-section 2 L'entreposage des poubelles, boîtes à déchets, bac à recyclage ou à compostage		186
350.	Dispositions relatives à l'entreposage des poubelles, boîtes à déchets, bacs à recyclage et à compostage.....	186
351.	Implantation.....	187
352.	Boîte à déchets	187
Sous-section 3 L'entreposage d'une embarcation, d'une roulotte ou autre équipement similaire.....		187
353.	Dispositions générales relatives à l'entreposage d'une embarcation, d'une roulotte ou autre équipement similaire.....	187
354.	Quantité autorisée	187
355.	Endroits autorisés.....	187
356.	Implantation.....	187
SECTION 10 LES PROJETS INTÉGRÉS		188
357.	Dispositions générales applicables aux projets intégrés	188
358.	Nombre minimal de bâtiments requis	188
359.	Implantation du bâtiment	188
360.	Superficie du bâtiment.....	188
361.	Dimensions des bâtiments.....	189
362.	Superficie du terrain	189
363.	Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	189
364.	Densité brute	189
365.	Allée d'accès	190
366.	Sentiers piétonniers et pistes cyclables	1
367.	Aire de stationnement.....	1
368.	Aire d'agrément.....	191
369.	Aménagement de terrain	191
370.	Bâtiment accessoire	191
371.	Bâtiment communautaire.....	192
372.	Dépôt pour matières résiduelles	192
373.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	192
374.	Quai	192
375.	Terrain de sport.....	192
376.	Portail d'entrée	193

Sous-section 1	Les piscines extérieures.....	193
377.	Nombre de piscine.....	193
377.1	Implantation	193
377.2	Superficie.....	193
377.3	Autres normes.....	193
SECTION 11	LES MAISONS MOBILES ET LES PARCS DE MAISONS MOBILES	193
Sous-section 1	Les maisons mobiles.....	193
378.	Dispositions générales relatives aux maisons mobiles	193
Sous-section 2	Les parcs de maisons mobiles	194
379.	Dispositions générales relatives aux parcs de maisons mobiles.....	194
380.	Implantation.....	194
381.	Allée d'accès	194
382.	Aménagement extérieur des lieux	194
383.	Dispositions particulières relatives aux constructions accessoires.....	1
CHAPITRE 6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES COMMERCIAUX	195
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	195
384.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	195
385.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	195
385.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	195
386.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	195
386.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications	1
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET COURS.....	1
387.	Dispositions générales	1
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	199
388.	Dispositions générales applicables aux bâtiments et aux constructions accessoires ...	199
Sous-section 1	Les entrepôts	200
389.	Dispositions générales relatives aux entrepôts.....	200
390.	Nombre autorisé.....	200
391.	Implantation.....	200
392.	Dimensions	200
393.	Architecture	200
Sous-section 2	Les lave-autos.....	201
394.	Dispositions générales relatives aux lave-autos	201
395.	Nombre autorisé.....	201
396.	Implantation.....	201
397.	Environnement	201
398.	Allée de circulation	201
Sous-section 3	Les guichets.....	202
399.	Dispositions générales relatives aux guichets.....	202
400.	Nombre autorisé.....	202
401.	Implantation.....	202
402.	Superficie	202
Sous-section 4	Les guérites de contrôle	202
403.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	202
404.	Nombre autorisé.....	202
405.	Implantation.....	202
406.	Dimensions	203
407.	Superficie	203
Sous-section 5	Les serres	203
408.	Dispositions générales relatives aux serres.....	203

409.	Nombre autorisé	203
410.	Implantation.....	203
411.	Dimensions	203
412.	Architecture	203
Sous-section 6 Les marquises.....		204
413.	Dispositions générales relatives aux marquises	204
414.	Nombre autorisé.....	204
415.	Implantation.....	204
416.	Dimensions	204
Sous-section 7 Les pavillons		204
417.	Dispositions générales relatives aux pavillons	204
418.	Nombre autorisé	204
419.	Implantation.....	205
420.	Dimensions	205
421.	Superficie	205
422.	Architecture	205
Sous-section 8 Les pergolas		205
423.	Dispositions générales relatives aux pergolas	205
424.	Nombre autorisé	205
425.	Implantation.....	205
426.	Dimensions	205
427.	Architecture	206
Sous-section 9 Les foyers, fours et barbecues extérieurs.....		206
428.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	206
429.	Nombre autorisé.....	206
430.	Implantation.....	206
431.	Dimensions	206
432.	Architecture	206
Sous-section 10 Les abris à bois.....		206
433.	Dispositions générales relatives aux abris à bois.....	206
434.	Nombre autorisé.....	207
435.	Implantation.....	207
436.	Dimensions	207
437.	Superficie	207
Sous-section 11 Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane.....		207
438.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	207
439.	Implantation.....	207
440.	Dimensions	208
441.	Matériaux et architecture	208
Sous-section 12 Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature.....		208
442.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature.....	208
443.	Implantation.....	208
444.	Dimensions	208
445.	Matériaux et architecture	208
Sous-section 13 Les piscines creusées.....		209
446.	Dispositions générales relatives aux piscines creusées.....	209
447.	Implantation.....	209
448.	Superficie	209
449.	Sécurité	209
450.	Matériel de sauvetage et équipement de secours.....	210
451.	Clarté de l'eau	210
Sous-section 14 Les spas et les bains tourbillons.....		210
452.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	210
453.	Implantation.....	210

454.	Sécurité.....	210
	Sous-section 15 Les saunas.....	211
455.	Dispositions générales relatives aux saunas	211
456.	Implantation.....	211
457.	Architecture	211
	Sous-section 16 Les quais.....	211
458.	Dispositions générales relatives aux quais	211
459.	Nombre autorisé.....	211
460.	Implantation.....	211
461.	Dimensions	212
462.	Matériaux	212
463.	Entretien.....	212
464.	Architecture	212
	Sous-section 17 Les terrains de sports.....	212
465.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	212
466.	Implantation.....	212
	SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES	213
467.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	213
	Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires.....	213
468.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	213
469.	Endroits autorisés.....	213
470.	Architecture	213
471.	Implantation.....	214
	Sous-section 2 Les antennes paraboliques	214
472.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	214
473.	Nombre autorisé.....	214
474.	Endroits autorisés.....	214
475.	Implantation.....	214
476.	Dimensions	214
	Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....	215
477.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques	215
478.	Nombre autorisé.....	215
479.	Endroits autorisés.....	215
480.	Implantation.....	215
481.	Dimensions	215
	Sous-section 4 Les capteurs énergétiques	215
482.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	215
483.	Endroits autorisés.....	215
484.	Implantation.....	216
	Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....	216
485.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	216
486.	Implantation.....	216
	Sous-section 6 Les conteneurs à déchets	216
487.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à déchets	216
488.	Implantation.....	216
	Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....	217
489.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	217
490.	Implantation.....	217
	Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage	217
491.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	217
492.	Nombre autorisé.....	217
493.	Implantation.....	217

494.	Dimensions	217
Sous-section 9 Les guichets automatiques et les machines distributrices		218
495.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices	218
496.	Endroits autorisés.....	218
497.	Implantation.....	218
498.	Dimension	218
Sous-section 10 Conteneurs semi-enfouis		218
498.1	Localisation	218
498.2	Regroupement des conteneurs.....	218
498.3	Écran végétal	1
498.4	Aménagement.....	1
498.5	Délai pour les aménagements	1
498.6	Matériaux de revêtement.....	1
498.7	Utilisateurs visés	1
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS		1
499.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires		219
500.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	219
501.	Endroits autorisés.....	219
502.	Dimensions	219
503.	Période d'autorisation.....	219
504.	Matériaux	220
Sous-section 2 Les terrasses saisonnières et les patios saisonniers		220
505.	Dispositions générales relatives aux terrasses saisonnières et aux patios saisonniers	220
506.	Implantation.....	221
507.	Cessation des activités.....	221
508.	Architecture	221
509.	Sécurité.....	221
Sous-section 3 Étalage extérieur.....		222
510.	Dispositions générales relatives à l'étalage extérieur.....	222
511.	Endroits autorisés.....	222
512.	Implantation.....	222
513.	Dimensions	223
514.	Superficie	223
515.	Période d'autorisation.....	223
516.	Sécurité.....	223
Sous-section 4 Fleurs, fruits et légumes		223
517.	Dispositions générales relatives à la vente de fleurs à l'extérieur	223
518.	Dispositions générales relatives à la vente saisonnière de fruits et légumes	223
519.	Dispositions relatives aux comptoirs extérieurs de vente	224
520.	Endroit autorisé	224
521.	Nombre autorisé.....	224
522.	Implantation.....	224
523.	Architecture	225
Sous-section 5 Les arbres de Noël.....		225
524.	Dispositions générales relatives à la vente d'arbres de Noël.....	225
525.	Nombre autorisé.....	225
526.	Superficie	225
527.	Période d'autorisation.....	225
528.	Sécurité.....	226
Sous-section 6 Les événements promotionnels.....		226
529.	Dispositions générales relatives aux événements promotionnels	226
530.	Implantation.....	226

531.	Période d'autorisation	226
532.	Sécurité	227
Sous-section 7 Les clôtures à neige		227
533.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	227
534.	Période d'autorisation	227
Sous-section 8 Les événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.).....		227
535.	Dispositions générales relatives aux événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.)	227
536.	Période d'autorisation	227
Sous-section 9 Les chapiteaux		228
537.	Dispositions générales relatives aux chapiteaux.....	228
Sous-section 10 Les véhicules accidentés		228
538.	Dispositions générales relatives aux véhicules accidentés	228
539.	Endroits autorisés.....	228
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES		228
540.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires	228
541.	Superficie	230
Sous-section 1 Les usages du groupe d'usages « commerce de détail et de services (C-1).....		230
541.1	Dispositions générales relatives au groupe d'usages « commerce de détail et de services (C-1)	230
541.2	Endroit autorisé	230
541.3	Nombre autorisé	230
541.4	Superficie	1
541.5	Agrandissement	1
Sous-section 2 Les cafés et bistros		1
541.6	Dispositions générales relatives aux cafés et bistros	1
541.7	Endroit autorisé	1
541.8	Nombre autorisé	1
541.9	Superficie	1
Sous-section 3 Les ateliers d'artisan		1
541.10	Dispositions générales relatives aux cafés et bistros	1
541.11	Endroits autorisés.....	2
541.12	Nombre autorisé	2
541.13	Entreposage extérieur	2
541.14	Cheminée et équipement mécanique	2
541.15	Nuisances	2
541.16	Superficie	2
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE		2
542.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue	2
543.	Implantation.....	231
Sous-section 1 Les cases de stationnement.....		231
544.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement	231
545.	Nombre minimal de cases requises.....	232
546.	Nombre de cases requis pour les véhicules de service d'un usage commercial	234
547.	Dimensions des cases de stationnement.....	234
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées ..		235
548.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	235
549.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées	235
550.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées ..	236
Sous-section 2.1 Support à vélo		236
550.1	Dispositions générales pour support à vélo	236
Sous-section 3 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation		236

551.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	236
552.	Nombre autorisé	236
553.	Implantation.....	236
554.	Dimensions	237
555.	Surlargeur de manœuvre.....	237
556.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	238
Sous-section 4 Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....		238
557.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence ...	238
558.	Dimensions	238
Sous-section 5 Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès.....		238
559.	Pavage	238
560.	Bordures.....	239
561.	Drainage.....	239
Sous-section 6 L'éclairage d'une aire de stationnement		239
562.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	239
563.	Mode d'éclairage	240
564.	Hauteur	240
Sous-section 7 Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....		240
565.	Aire de stationnement intérieur	240
566.	Aire de stationnement en commun	240
567.	Obligation de clôturer	241
568.	Aire d'isolement	241
569.	Îlot de verdure	241
Sous-section 8 Abrogé		241
570.	Abrogé.....	241
SECTION 8 LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT		242
571.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	242
572.	Nombre requis d'aires de chargement et de déchargement.....	242
573.	Dimensions	243
574.	Tablier de manœuvre	243
Sous-section 1 Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès		243
575.	Pavage	243
576.	Bordures.....	243
577.	Drainage.....	244
Sous-section 2 L'éclairage des aires de chargement.....		244
578.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	244
579.	Mode d'éclairage	244
580.	Hauteur	244
SECTION 9 L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN		245
581.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain	245
582.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	245
Sous-section 1 Remblai et déblai		246
583.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	246
584.	Modification de la topographie	246
584.1	Remblai sur un terrain vacant.....	246
584.1	Remblai sur un terrain vacant.....	246
585.	Sécurité.....	247
Sous-section 2 Nivellement de terrain		247
586.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	247
587.	Dimensions	247
Sous-section 3 L'aménagement de zones tampons.....		247

588.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	247
589.	Dimensions	248
Sous-section 4 L'aménagement d'aires d'isolement		249
590.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement	249
591.	Endroits où sont requises des aires d'isolement	249
592.	Dimensions	249
Sous-section 5 L'aménagement d'îlots de verdure.....		250
593.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	250
594.	Superficie	250
595.	Aménagement.....	250
Sous-section 6 Les clôtures et les haies.....		251
596.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	251
597.	Endroit autorisé	251
598.	Implantation.....	251
599.	Matériaux autorisés	252
Sous-section 7 Les clôtures et les haies bornant un terrain		252
600.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	252
601.	Dimensions	252
Sous-section 8 Les murs et les clôtures pour piscine creusée, pour spa ou bain tourbillon		253
602.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour piscine creusée, spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre	253
603.	Implantation.....	253
604.	Dimensions	253
605.	Sécurité	254
Sous-section 9 Les clôtures pour terrain de sport.....		254
606.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	254
607.	Implantation.....	254
608.	Dimensions	254
609.	Matériaux	254
Sous-section 10 Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur		255
610.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	255
610.1	Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur	255
611.	Implantation.....	255
612.	Dimensions	255
613.	Matériaux autorisés	1
Sous-section 11 Les clôtures pour cour de récupération		1
614.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour cour de récupération	1
615.	Implantation.....	1
616.	Dimensions	256
617.	Matériaux autorisés	256
Sous-section 12 Les murets ornementaux.....		256
618.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	256
619.	Endroit autorisé	256
620.	Implantation.....	256
621.	Dimensions	257
622.	Matériaux	257
Sous-section 13 Les murets de soutènement.....		257
623.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	257
624.	Endroit autorisé	257
625.	Implantation.....	257
626.	Dimensions	258
627.	Matériaux	258
628.	Visibilité	258
Sous-section 14 La plantation d'arbres.....		259
629.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	259

630.	Nombre d'arbres requis par terrain	259
631.	Implantation.....	259
632.	Dimensions	260
SECTION 10 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		260
633.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	260
634.	Implantation.....	260
635.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	260
Sous-section 1 L'entreposage de bois de chauffage.....		261
636.	Dispositions générales relatives à l'entreposage de bois de chauffage.....	261
637.	Quantité autorisée	261
638.	Implantation.....	261
639.	Dimensions	261
640.	Sécurité.....	261
SECTION 11 LES COMMERCES D'HÉBERGEMENT		261
Sous-section 1 Les résidences de tourisme		261
641.	Dispositions générales applicables aux résidences de tourisme.....	261
642.	Nombre autorisé.....	261
643.	Structure.....	262
644.	Dispositions particulières applicables aux résidences de tourisme	262
Sous-section 2 Les motels.....		262
645.	Dispositions générales applicables aux motels.....	262
646.	Nombre autorisé.....	263
647.	Implantation.....	263
648.	Superficie	263
649.	Dimensions	263
SECTION 12 LES TERRAINS DE CAMPING		263
650.	Dispositions générales relatives aux terrains de camping.....	263
651.	Implantation.....	264
652.	Superficie	264
SECTION 13 LES CENTRES COMMERCIAUX.....		264
Sous-section 1 Les centres commerciaux de type centre-ville.....		264
653.	Dispositions générales relatives aux centres commerciaux de type centre-ville.....	264
Sous-section 2 Les centres commerciaux de type artériel		265
654.	Dispositions générales relatives aux centres commerciaux de type artériel.....	265
655.	Espace de verdure	265
SECTION 14 LA DIVISION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN PLUSIEURS LOCAUX		265
656.	Dispositions générales relatives à la division d'un bâtiment commercial en plusieurs locaux.....	265
657.	Nombre autorisé.....	266
SECTION 15 LES PROJETS INTÉGRÉS		266
658.	Dispositions générales applicables aux projets intégrés	266
659.	Nombre minimal de bâtiments requis	266
660.	Implantation du bâtiment	266
661.	Superficie du bâtiment.....	266
662.	Usages autorisés.....	267
663.	Dimensions du bâtiment	267
664.	Superficie du terrain	267
665.	Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	267
666.	Densité brute.....	268
667.	Allée d'accès	268
668.	Sentiers piétonniers et pistes cyclables	268
669.	Aire de stationnement.....	269
670.	Aire d'agrément.....	269
671.	Aménagement de terrain	269
672.	Bâtiment accessoire	270

673.	Bâtiment communautaire.....	270
674.	Dépôt pour matières résiduelles	270
675.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	270
676.	Quai	271
SECTION 16 LES MINI-ENTREPÔTS		271
677.	Dispositions générales	271
678.	Nombre autorisé.....	271
679.	Implantation.....	271
680.	Dimensions	271
681.	Superficie	271
681.1	Stationnement	271
682.	Architecture	271
SECTION 17 MAISONS PRÉFABRIQUÉES EN DÉMONSTRATION		272
683.	Dispositions générales	272
684.	Nombre autorisé.....	272
685.	Implantation.....	272
686.	Dispositions relatives au bâtiment	272
687.	Architecture	273
688.	Aménagement de terrain	273
CHAPITRE 7 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES INDUSTRIELS		275
SECTION 1 APPLICATION DES MARGES		275
689.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	275
689.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	275
690.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	275
SECTION 2 USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....		275
691.	Dispositions générales	275
SECTION 3 LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES		278
692.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires	278
Sous-section 1 Les entrepôts ou ateliers industriels		279
693.	Dispositions générales relatives aux entrepôts ou ateliers industriels	279
694.	Nombre autorisé.....	279
695.	Implantation.....	279
696.	Dimensions	279
697.	Architecture	279
Sous-section 2 Les guérites de contrôle		280
698.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	280
699.	Nombre autorisé.....	280
700.	Implantation.....	280
701.	Dimensions	280
702.	Superficie	280
Sous-section 3 Les serres		280
703.	Dispositions générales relatives aux serres.....	280
704.	Implantation.....	280
705.	Dimensions	281
706.	Architecture	281
Sous-section 4 Les marquises.....		281
707.	Dispositions générales relatives aux marquises	281
708.	Nombre autorisé.....	281
709.	Implantation.....	281
710.	Dimensions	281
711.	Superficie	282
Sous-section 5 Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane.....		282

712.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	282
713.	Implantation.....	282
714.	Dimensions	282
715.	Matériaux et architecture	282
Sous-section 6 Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature		282
716.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature	282
717.	Implantation.....	282
718.	Dimensions	283
719.	Matériaux et architecture	283
Sous-section 7 Les foyers, fours et barbecues extérieurs.....		283
720.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	283
721.	Nombre autorisé	283
722.	Implantation.....	283
723.	Dimensions	283
724.	Matériaux	283
Sous-section 8 Les abris à bois.....		284
725.	Dispositions générales relatives aux abris à bois.....	284
726.	Nombre autorisé	284
727.	Implantation.....	284
728.	Dimensions	284
729.	Superficie	284
Sous-section 9 Les terrains de sports.....		284
730.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	284
731.	Implantation.....	284
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		285
732.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	285
Sous-section 1 Les thermopompes, appareils de climatisation et autres équipements similaires		285
733.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	285
734.	Endroits autorisés.....	285
735.	Architecture	285
736.	Implantation.....	285
Sous-section 2 Les antennes paraboliques		285
737.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	286
738.	Nombre autorisé	286
739.	Endroits autorisés.....	286
740.	Implantation.....	286
741.	Dimensions	286
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		286
742.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques	286
743.	Nombre autorisé.....	287
744.	Endroits autorisés.....	287
745.	Implantation.....	287
746.	Dimensions	287
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques		287
747.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	287
748.	Endroits autorisés.....	287
749.	Implantation.....	287
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		288
750.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	288
751.	Implantation.....	288
752.	Dimension	288

Sous-section 6	Les conteneurs à déchets	288
753.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à déchets	288
754.	Implantation.....	289
Sous-section 7	Les équipements de jeux extérieurs	289
755.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	289
756.	Implantation.....	289
Sous-section 8	Les objets d'architecture du paysage	289
757.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	289
758.	Nombre autorisé.....	289
759.	Implantation.....	289
760.	Dimensions	290
Sous-section 9	Les guichets automatiques et les machines distributrices	290
761.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices	290
762.	Endroits autorisés.....	290
763.	Implantation.....	290
764.	Dimension	290
Sous-section 10	Conteneurs semi-enfouis	290
764.1	Localisation	290
764.2	Regroupement des conteneurs.....	1
764.3	Écran végétal	1
764.4	Aménagement.....	1
764.5	Délai pour les aménagements	1
764.6	Matériaux de revêtement.....	1
764.7	Utilisateurs visés	1
SECTION 5	LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS	2
765.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	2
Sous-section 1	Les abris d'autos temporaires	291
766.	Dispositions générales relatives aux abris d'autos temporaires	291
767.	Endroit autorisé	291
768.	Implantation.....	291
769.	Dimension	291
770.	Superficie	291
771.	Période d'autorisation.....	291
772.	Matériaux	292
773.	Sécurité.....	292
Sous-section 2	Les tambours et autres abris d'hiver temporaires	292
774.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	292
775.	Endroits autorisés.....	292
776.	Dimensions	292
777.	Période d'autorisation.....	292
778.	Matériaux	292
Sous-section 3	Les clôtures à neige	293
779.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige	293
780.	Période d'autorisation.....	293
Sous-section 4	Les ventes d'entrepôt.....	293
781.	Dispositions générales relatives aux ventes d'entrepôt.....	293
782.	Endroit autorisé	293
783.	Nombre autorisé.....	293
784.	Période d'autorisation.....	293
SECTION 6	LES USAGES COMPLÉMENTAIRES	293
785.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires.....	293
786.	Superficie	294

SECTION 7	LE STATIONNEMENT HORS RUE	294
787.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue	294
788.	Implantation.....	295
Sous-section 1	Les cases de stationnement.....	295
789.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement requises.....	295
790.	Nombre minimal de cases requises.....	295
791.	Nombre de cases requises pour les véhicules de service d'un usage industriel	296
792.	Dimensions des cases de stationnement.....	296
Sous-section 2	Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées ..	296
793.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	296
794.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées.....	297
795.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées	297
Sous-section 3	Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation	298
796.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation	298
797.	Nombre autorisé.....	298
798.	Implantation.....	298
799.	Dimensions	298
800.	Surlargeur de manœuvre.....	299
801.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement	299
Sous-section 4	Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....	300
802.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence ...	300
803.	Dimensions	300
Sous-section 5	Pavage, bordures, drainage des aires de stationnement et des allées d'accès	300
804.	Pavage	300
805.	Bordures.....	300
806.	Drainage.....	301
Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement	301
807.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	301
808.	Mode d'éclairage	301
809.	Hauteur	301
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	301
810.	Aire de stationnement intérieur	301
811.	Aire de stationnement en commun	302
812.	Obligation de clôturer	302
813.	Aire d'isolement.....	302
814.	Îlot de verdure	303
Sous-section 8	Abrogé	303
815.	Abrogé.....	303
SECTION 8	LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	303
816.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	303
817.	Nombre requis d'aires de chargement et de déchargement.....	304
818.	Dimensions	304
819.	Tablier de manœuvre	304
Sous-section 1	Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès	304
820.	Pavage	304
821.	Bordures.....	305
822.	Drainage.....	305
Sous-section 2	L'éclairage des aires de chargement.....	305
823.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	305
824.	Mode d'éclairage	305
825.	Hauteur	306

SECTION 9	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	306
826.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain	306
827.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	306
Sous-section 1	Remblai et déblai	307
828.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	307
829.	Modification de la topographie	307
829.1	Remblai sur un terrain vacant.....	307
830.	Sécurité	308
Sous-section 2	Nivellement de terrain	308
831.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	308
832.	Dimensions	308
Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	308
833.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	308
834.	Dimensions	309
Sous-section 4	L'aménagement d'aires d'isolement	310
835.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement	310
836.	Endroits où sont requises des aires d'isolement	310
837.	Dimensions	310
Sous-section 5	L'aménagement d'îlots de verdure.....	311
838.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	311
839.	Superficie	311
840.	Aménagement.....	311
Sous-section 6	Les clôtures et les haies.....	311
841.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	311
842.	Endroit autorisé	312
843.	Implantation.....	312
844.	Matériaux autorisés	312
Sous-section 7	Les clôtures et les haies bornant un terrain	313
845.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	313
846.	Dimensions	313
Sous-section 8	Les clôtures pour terrain de sport.....	313
847.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	313
848.	Implantation.....	313
849.	Dimensions	314
850.	Matériaux	314
Sous-section 9	Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur	314
851.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	314
851.1	Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur	314
852.	Implantation.....	314
853.	Dimensions	314
854.	Matériaux autorisés	1
Sous-section 10	Les murets ornementaux.....	315
855.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	315
856.	Endroit autorisé	315
857.	Implantation.....	315
858.	Dimensions	315
859.	Matériaux	315
Sous-section 11	Les murets de soutènement.....	316
860.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	316
861.	Endroit autorisé	316
862.	Implantation.....	316
863.	Dimensions	316
864.	Matériaux	317
865.	Visibilité	317

Sous-section 12	La plantation d'arbres.....	317
866.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	317
867.	Nombre d'arbres requis par terrain	318
868.	Implantation.....	318
869.	Dimensions	318
SECTION 10	L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	319
870.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	319
871.	Implantation.....	319
872.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	319
Sous-section 1	L'entreposage de bois de chauffage.....	319
873.	Dispositions générales relatives à l'entreposage de bois de chauffage.....	319
874.	Quantité autorisée	320
875.	Implantation.....	320
876.	Dimensions	320
877.	Sécurité.....	320
SECTION 11	LA DIVISION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL EN PLUSIEURS LOCAUX...320	
878.	Dispositions générales relatives à la division d'un bâtiment industriel en plusieurs locaux.....	320
879.	Nombre autorisé.....	320
CHAPITRE 8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES	321
SECTION 1	APPLICATION DES MARGES	321
880.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	321
881.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	321
882.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	321
882.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	321
883.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	322
883.1	Marge de recul par rapport à une tour de télécommunications	322
884.	Marge de recul arrière pour les bâtiments d'utilité publique de petit gabarit.....	1
SECTION 2	USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....	1
885.	Dispositions générales	1
SECTION 3	LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	325
886.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires	325
Sous-section 1	Les entrepôts	326
887.	Dispositions générales relatives aux entrepôts	326
888.	Nombre autorisé.....	326
889.	Implantation.....	326
890.	Dimensions	327
891.	Superficie	327
892.	Architecture	327
Sous-section 2	Les bâtiments de services.....	327
893.	Dispositions générales relatives aux toilettes publiques	327
894.	Dimensions	327
Sous-section 3	Les abris de pique-nique	327
895.	Dispositions générales relatives aux abris de pique-nique.....	327
896.	Implantation.....	328
897.	Dimensions	328
898.	Superficie	328
Sous-section 4	Les remises.....	328
899.	Dispositions générales relatives aux remises	328
900.	Nombre autorisé.....	328

901.	Implantation.....	328
902.	Dimensions	328
903.	Superficie	328
904.	Architecture	328
Sous-section 5 Les guichets.....		329
905.	Dispositions générales relatives aux guichets.....	329
906.	Nombre autorisé.....	329
907.	Implantation.....	329
908.	Superficie	329
Sous-section 6 Les guérites de contrôle.....		329
909.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	329
910.	Nombre autorisé.....	329
911.	Implantation.....	329
912.	Dimensions	330
913.	Superficie	330
Sous-section 7 Dispositions relatives aux abris à sel et autres constructions accessoires de nature publique		330
914.	Dispositions générales relatives aux abris à sel et autres constructions accessoires de nature publique.....	330
915.	Implantation.....	330
916.	Dimensions	330
917.	Architecture	330
Sous-section 8 Les serres		330
918.	Dispositions générales relatives aux serres	330
919.	Implantation.....	330
920.	Dimensions	331
921.	Architecture	331
Sous-section 9 Les marquises.....		331
922.	Dispositions générales relatives aux marquises	331
923.	Nombre autorisé.....	331
924.	Implantation.....	331
925.	Dimensions	332
926.	Superficie	332
Sous-section 10 Les pavillons		332
927.	Dispositions générales relatives aux pavillons	332
928.	Nombre autorisé.....	332
929.	Implantation.....	332
930.	Dimensions	332
931.	Superficie	332
932.	Architecture	332
Sous-section 11 Les pergolas		332
933.	Dispositions générales relatives aux pergolas	332
934.	Nombre autorisé.....	333
935.	Implantation.....	333
936.	Dimensions	333
937.	Architecture	333
Sous-section 12 Les foyers, fours et barbecues extérieurs.....		333
938.	Dispositions générales relatives aux foyers, fours et barbecues extérieurs	333
939.	Nombre autorisé.....	333
940.	Implantation.....	333
941.	Dimensions	333
942.	Architecture	334
Sous-section 13 Les îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane.....		334
943.	Dispositions générales relatives aux îlots pour pompes à essence, gaz naturel ou propane	334
944.	Implantation.....	334

945.	Dimensions	334
946.	Matériaux et architecture	334
Sous-section 14 Les îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature.....		334
947.	Dispositions générales relatives aux îlots pour aspirateurs et autres utilitaires de même nature.....	334
948.	Implantation.....	335
949.	Dimensions	335
950.	Matériaux et architecture	335
Sous-section 15 Les bâtis d'antennes		335
951.	Dispositions générales relatives aux bâtis d'antennes	335
952.	Nombre autorisé.....	335
953.	Implantation.....	335
Sous-section 16 Les bâtiments complémentaires aux bâtis d'antennes et aux antennes		336
954.	Dispositions générales relatives aux bâtiments complémentaires aux bâtis d'antennes et aux antennes.....	336
955.	Nombre autorisé.....	336
956.	Implantation.....	336
957.	Dimensions	336
Sous-section 17 Les piscines creusées.....		337
958.	Dispositions générales relatives aux piscines creusées.....	337
959.	Implantation.....	337
960.	Superficie	337
961.	Sécurité.....	337
962.	Matériel de sauvetage et équipement de secours.....	338
963.	Clarté de l'eau	338
Sous-section 18 Les spas et les bains tourbillons.....		338
964.	Dispositions générales relatives aux spas et aux bains tourbillons	338
965.	Implantation.....	338
966.	Sécurité.....	338
Sous-section 19 Les saunas.....		339
967.	Dispositions générales relatives aux saunas	339
968.	Implantation.....	339
969.	Architecture	339
Sous-section 20 Les quais.....		339
970.	Dispositions générales relatives aux quais	339
971.	Nombre autorisé.....	339
972.	Implantation.....	339
973.	Dimensions	340
974.	Matériaux	340
975.	Entretien.....	340
976.	Architecture	340
Sous-section 21 Les terrains de sports.....		340
977.	Dispositions générales relatives aux terrains de sports	340
978.	Implantation.....	340
SECTION 4 LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES		341
979.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	341
Sous-section 1 Les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires.....		341
980.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	341
981.	Endroits autorisés.....	341
982.	Architecture	341
983.	Implantation.....	341
Sous-section 2 Les antennes paraboliques		342
984.	Dispositions générales relatives aux antennes paraboliques	342

985.	Nombre autorisé	342
986.	Endroits autorisés.....	342
987.	Implantation.....	342
988.	Dimensions	342
Sous-section 3 Les antennes autres que les antennes paraboliques.....		342
989.	Dispositions générales relatives aux antennes autres que les antennes paraboliques	342
990.	Nombre autorisé.....	343
991.	Endroits autorisés.....	343
992.	Implantation.....	343
993.	Dimensions	343
Sous-section 4 Les capteurs énergétiques		343
994.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	343
995.	Endroits autorisés.....	343
996.	Implantation.....	343
Sous-section 5 Les réservoirs et les bonbonnes.....		344
997.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	344
998.	Implantation.....	344
999.	Dimension	344
Sous-section 6 Les conteneurs à déchets		344
1000.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à déchets	344
1001.	Implantation.....	344
Sous-section 7 Les équipements de jeux extérieurs.....		345
1002.	Dispositions relatives aux équipements de jeux extérieurs	345
1003.	Implantation.....	345
Sous-section 8 Les objets d'architecture du paysage		345
1004.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	345
1005.	Nombre autorisé.....	345
1006.	Implantation.....	345
1007.	Dimensions	345
Sous-section 9 Les guichets automatiques et les machines distributrices		346
1008.	Dispositions générales relatives aux guichets automatiques et aux machines distributrices	346
1009.	Endroits autorisés.....	346
1010.	Implantation.....	346
1011.	Dimension	346
Sous-section 10 Conteneurs semi-enfouis		346
1011.1	Localisation	346
1011.2	Regroupement des conteneurs.....	346
1011.3	Écran végétal	1
1011.4	Aménagement.....	1
1011.5	Délai pour les aménagements	1
1011.6	Matériaux de revêtement.....	1
1011.7	Utilisateurs visés	1
SECTION 5 LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS		1
1012.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	1
Sous-section 1 Les tambours et autres abris d'hiver temporaires		347
1013.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	347
1014.	Endroits autorisés.....	347
1015.	Dimensions	347
1016.	Période d'autorisation.....	347
1017.	Matériaux	347
Sous-section 2 Les terrasses saisonnières et les patios saisonniers		348
1018.	Dispositions générales relatives aux terrasses saisonnières et aux patios saisonniers	348

1019.	Implantation.....	348
1020.	Cessation d'activité.....	349
1021.	Architecture.....	349
1022.	Sécurité.....	349
Sous-section 3 Les arbres de Noël.....		350
1023.	Dispositions générales relatives à la vente d'arbres de Noël.....	350
1024.	Nombre autorisé.....	350
1025.	Superficie.....	350
1026.	Période d'autorisation.....	350
1027.	Sécurité.....	350
Sous-section 4 Les clôtures à neige.....		350
1028.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige.....	350
1029.	Période d'autorisation.....	351
Sous-section 5 Les événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.).....		351
1030.	Dispositions générales relatives aux événements spéciaux (cirques, foires, marché extérieur, etc.).....	351
1031.	Période d'autorisation.....	351
Sous-section 6 Les chapiteaux.....		351
1032.	Dispositions générales relatives aux chapiteaux.....	351
Sous-section 7 Les activités communautaires.....		351
1033.	Dispositions générales relatives aux activités communautaires.....	351
1034.	Implantation.....	352
1035.	Période d'autorisation.....	352
SECTION 6 LES USAGES COMPLÉMENTAIRES.....		352
1036.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires.....	352
1037.	Usages complémentaires relatifs à une maison de retraite.....	352
SECTION 7 LE STATIONNEMENT HORS RUE.....		352
1038.	Dispositions générales applicables au stationnement hors rue.....	352
1039.	Implantation.....	353
Sous-section 1 Les cases de stationnement.....		354
1040.	Dispositions relatives au calcul du nombre de cases de stationnement.....	354
1041.	Nombre minimal de cases requises.....	354
1042.	Nombre de cases requis pour les véhicules de service d'un usage public et communautaire.....	355
1043.	Dimensions des cases de stationnement.....	355
Sous-section 2 Les cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées ..		356
1044.	Dispositions générales relatives aux cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....	356
1045.	Nombre de cases de stationnement requises pour les personnes handicapées.....	356
1046.	Dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées.....	357
Sous-section 2.1 Les supports à vélo.....		357
1046.1	Dispositions générales pour les supports à vélo.....	357
Sous-section 3 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation.....		357
1047.	Dispositions générales relatives aux accès, aux allées d'accès et aux allées de circulation.....	357
1048.	Nombre autorisé.....	1
1049.	Implantation.....	358
1050.	Dimensions.....	358
1051.	Surlargeur de manœuvre.....	359
1052.	Pente d'une allée d'accès autre qu'une allée de circulation d'une aire de stationnement.....	359
Sous-section 4 Les voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.....		359
1053.	Dispositions générales relatives aux voies prioritaires pour les véhicules d'urgence ..	359
1054.	Dimensions.....	359

Sous-section 5	Pavage, bordures et drainage des aires de stationnement et des allées d'accès.....	360
1055.	Pavage.....	360
1056.	Bordures.....	360
1057.	Drainage.....	360
Sous-section 6	L'éclairage d'une aire de stationnement	360
1058.	Dispositions générales relatives à l'éclairage d'une aire de stationnement	360
1059.	Mode d'éclairage	361
1060.	Hauteur	361
Sous-section 7	Dispositions particulières relatives à certaines aires de stationnement.....	361
1061.	Aire de stationnement intérieur.....	361
1062.	Aire de stationnement en commun	361
1063.	Obligation de clôturer	362
1064.	Aire d'isolement.....	362
1065.	Îlot de verdure	362
Sous-section 8	La réduction du nombre de cases de stationnement requises	362
1066.	Dispositions particulières relatives à la réduction du nombre de cases de stationnement requises.....	362
SECTION 8	LES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	363
1067.	Dispositions générales relatives aux aires de chargement et de déchargement	363
1068.	Nombre requis d'aires de chargement et de déchargement.....	363
1069.	Dimensions	364
1070.	Tablier de manœuvre	364
Sous-section 1	Pavage, bordures et drainage des aires de chargement et de déchargement et des allées d'accès.....	364
1071.	Pavage.....	364
1072.	Bordures.....	364
1073.	Drainage.....	365
Sous-section 2	L'éclairage des aires de chargement.....	365
1074.	Dispositions générales relatives à l'éclairage des aires de chargement.....	365
1075.	Mode d'éclairage	365
1076.	Hauteur	365
SECTION 9	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	365
1077.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	365
1078.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	366
Sous-section 1	Remblai et déblai	367
1079.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	367
1080.	Modification de la topographie.....	367
1080.1	Remblai sur un terrain vacant.....	367
1081.	Sécurité.....	367
Sous-section 2	Nivellement de terrain	368
1082.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	368
1083.	Dimensions	368
Sous-section 3	L'aménagement de zones tampons.....	368
1084.	Dispositions générales relatives à l'aménagement de zones tampons.....	368
1085.	Dimensions	369
Sous-section 4	L'aménagement d'aires d'isolement	369
1086.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'aires d'isolement	369
1087.	Endroits où sont requises des aires d'isolement.....	370
1088.	Dimensions	370
Sous-section 5	L'aménagement d'îlots de verdure.....	371
1089.	Dispositions générales relatives à l'aménagement d'îlots de verdure.....	371
1090.	Superficie	371

1091.	Aménagement.....	371
Sous-section 6 Les clôtures et les haies.....		371
1092.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	371
1093.	Endroit autorisé	372
1094.	Implantation.....	372
1095.	Matériaux autorisés	372
Sous-section 7 Les clôtures et les haies bornant un terrain		373
1096.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	373
1097.	Dimensions	373
Sous-section 8 Les murs et les clôtures pour piscine creusée, pour spa ou bain tourbillon		373
1098.	Dispositions générales relatives aux murs et aux clôtures pour piscine creusée, spa ou bain tourbillon dont les parois ont une hauteur inférieure à 1,20 mètre	373
1099.	Implantation.....	374
1100.	Dimensions	374
1101.	Sécurité.....	374
Sous-section 9 Les clôtures pour un bâti d'antenne.....		374
1102.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour un bâti d'antenne	374
Sous-section 10 Les clôtures pour terrain de sport.....		374
1103.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour terrain de sport.....	374
1104.	Implantation.....	375
1105.	Dimensions	375
1106.	Matériaux	375
Sous-section 11 Les clôtures ou talus pour aire d'entreposage extérieur		375
1107.	Dispositions générales relatives aux clôtures pour aire d'entreposage extérieur.....	375
1107.1	Dispositions générales relatives aux talus pour aire d'entreposage extérieur	375
1108.	Implantation.....	375
1109.	Dimensions	1
1110.	Matériaux autorisés	1
Sous-section 12 Les murets ornementaux.....		376
1111.	Dispositions générales relatives aux murets ornementaux	376
1112.	Endroit autorisé	376
1113.	Implantation.....	376
1114.	Dimensions	376
1115.	Matériaux	376
Sous-section 13 Les murets de soutènement.....		377
1116.	Dispositions générales relatives aux murets de soutènement.....	377
1117.	Endroit autorisé	377
1118.	Implantation.....	377
1119.	Dimensions	377
1120.	Matériaux	378
1121.	Visibilité.....	378
Sous-section 14 La plantation d'arbres.....		378
1122.	Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	378
1123.	Nombre d'arbres requis par terrain	378
1124.	Implantation.....	379
1125.	Dimensions	379
SECTION 10 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		380
1126.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	380
1127.	Implantation.....	380
1128.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage de matériel en vrac.....	380
SECTION 11 LES PROJETS INTÉGRÉS		380
1129.	Dispositions générales applicables aux projets intégrés	380
1130.	Nombre minimal de bâtiments requis	381
1131.	Implantation du bâtiment	381
1132.	Superficie du bâtiment.....	381

1133.	Dimensions d'un bâtiment principal	381
1134.	Superficie du terrain	381
1135.	Desserte des terrains	381
1136.	Site d'implantation des projets partiellement ou non desservis	381
1137.	Densité brute	382
1138.	Allée d'accès	383
1139.	Sentiers piétonniers et pistes cyclables	383
1140.	Aire de stationnement.....	383
1141.	Aire d'agrément.....	384
1142.	Aménagement de terrain	384
1143.	Bâtiment accessoire	384
1144.	Bâtiment communautaire.....	385
1145.	Dépôt pour matières résiduelles	385
1146.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	385
1147.	Quai	385
SECTION 12 DISPOSITIONS APPLICABLES AU GROUPE D'USAGES		
« COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF (P-3) »		385
1148.	Rapport bâti/terrain.....	385
1149.	Usage, bâtiment, construction et équipement accessoire autorisé dans les marges et cours	386
1150.	Bande tampon.....	386
1151.	Entretien.....	386
1151.1	Dimensions	386
1151.2	Construction.....	386
CHAPITRE 9 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA CLASSE		
« AGRICULTURE ET FORESTERIE (A) »		387
SECTION 1 USAGES AUTRES QU'AGRICILES AUTORISÉS		387
1152.	Dispositions particulières applicables aux usages de la classe d'usage « villégiature (V) » en zone agricole	387
1153.	Dispositions relatives aux autorisations de la CPTAQ	387
SECTION 2 APPLICATION DES MARGES		387
1154.	Dispositions générales relatives à l'application des marges.....	387
1155.	Marges avant pour les terrains d'angle et les terrains transversaux.....	387
1156.	Marge de recul le long d'une ligne de transport d'énergie.....	387
1157.	Marge de recul sur les terrains adjacents à certaines routes	388
1157.1	Marge de recul sur les terrains adjacents au parc linéaire le P'tit Train du Nord	388
1158.	Distances à respecter pour certaines constructions sur des terrains adjacents à certaines zones ou à certains usages contraignants.....	388
SECTION 3 USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES MARGES ET LES COURS.....		389
1159.	Dispositions générales	389
SECTION 4 LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES		391
1160.	Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires	391
Sous-section 1 Les entrepôts		391
1161.	Dispositions générales relatives aux entrepôts	391
1162.	Nombre autorisé	391
1163.	Implantation.....	391
1164.	Dimensions	392
1165.	Architecture	392
Sous-section 2 Les guérites de contrôle		392
1166.	Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	392
1167.	Nombre autorisé.....	392
1168.	Implantation.....	392
1169.	Dimensions	392
1170.	Superficie	392

Sous-section 3	Les serres	393
1171.	Dispositions générales relatives aux serres	393
1172.	Implantation.....	393
1173.	Dimensions	393
1174.	Architecture	393
SECTION 5	LES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES	393
1175.	Dispositions générales applicables aux équipements accessoires	393
Sous-section 1	Les thermopompes, appareils de climatisation et autres équipements similaires	394
1176.	Dispositions générales relatives aux thermopompes, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires	394
1177.	Endroits autorisés.....	394
1178.	Implantation.....	394
Sous-section 2	Les capteurs énergétiques	394
1179.	Dispositions générales relatives aux capteurs énergétiques.....	394
1180.	Endroits autorisés.....	394
1181.	Implantation.....	394
1182.	Nombre autorisé.....	394
Sous-section 3	Les réservoirs et les bonbonnes.....	395
1183.	Dispositions générales relatives aux réservoirs et bonbonnes.....	395
1184.	Implantation.....	395
Sous-section 4	Les conteneurs à déchets	395
1185.	Dispositions générales relatives aux conteneurs à déchets	395
1186.	Implantation.....	395
Sous-section 5	Les objets d'architecture du paysage	395
1187.	Dispositions générales relatives aux objets d'architecture du paysage	395
1188.	Nombre autorisé.....	395
1189.	Implantation.....	395
1190.	Dimensions	396
SECTION 6	LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS	396
1191.	Dispositions générales applicables aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	396
Sous-section 1	Les habitations saisonnières pour les travailleurs agricoles	396
1192.	Dispositions générales relatives aux habitations saisonnières pour les travailleurs agricoles.....	396
Sous-section 2	Les tambours et autres abris d'hiver temporaires	397
1193.	Dispositions générales relatives aux tambours et autres abris d'hiver temporaires.....	397
1194.	Endroits autorisés.....	397
1195.	Dimensions	397
1196.	Période d'autorisation.....	397
1197.	Matériaux	397
Sous-section 3	Les clôtures à neige	397
1198.	Dispositions générales relatives aux clôtures à neige.....	397
1199.	Période d'autorisation.....	398
Sous-section 4	La vente des produits de la ferme	398
1200.	Dispositions relatives à la vente des produits de la ferme.....	398
1201.	Endroit autorisé	398
1202.	Nombre autorisé.....	398
1203.	Implantation.....	398
1204.	Architecture	399
SECTION 7	LES USAGES COMPLÉMENTAIRES	399
1205.	Dispositions générales applicables aux usages complémentaires.....	399

Sous-section 1	Les gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres	399
1206.	Dispositions générales relatives aux gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres	399
1207.	Endroit autorisé	400
1208.	Nombre autorisé	400
1209.	Superficie	400
1210.	Aménagement intérieur des lieux	400
1211.	Nombre minimal de cases de stationnement requises pour les gîtes du passant ou gîtes à la ferme et tables champêtres.....	400
Sous-section 2	La vente des produits de la ferme	1
1211.1	Dispositions relatives à la vente des produits de la ferme.....	1
1211.2	Endroit autorisé	1
1211.3	Nombre autorisé et superficie de plancher	1
1211.4.	Implantation.....	1
1211.5	Comptoir extérieur.....	1
SECTION 8	L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	2
1212.	Dispositions générales relatives à l'entreposage extérieur.....	2
1213.	Catégories d'entreposage extérieur autorisées.....	2
1214.	Dispositions relatives à l'entreposage extérieur de machines motrices, machines aratoires et autres véhicules reliés à l'agriculture	2
1215.	Distances séparatrices relatives à un lieu d'entreposage des engrais de ferme situé à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage.....	401
1216.	Dispositions particulières relatives aux ouvrages d'entreposage des déjections animales	401
1217.	Dispositions relatives aux produits des récoltes et bois de chauffage issu d'une exploitation forestière, la terre, la pierre et autres types de matériaux pour les pépinières, les engrais pour les cultures et les aliments pour les élevages (catégorie 3)	401
SECTION 9	L'ATTÉNUATION DES ODEURS LIÉES AUX USAGES ET AUX ACTIVITÉS AGRICOLES	402
Sous-section 1	Dispositions applicables au champ d'application des distances séparatrices relatives à l'atténuation des odeurs liées aux usages et aux activités agricoles	402
1218.	Dispositions générales	402
1219.	Distances séparatrices	402
1220.	Immeuble ou bâtiment protégé	403
Sous-section 2	Droit de développement à certaines exploitations agricoles	404
1221.	Dispositions générales	404
1222.	Accroissement d'une exploitation agricole	404
Sous-section 3	L'application des distances séparatrices relatives aux unités d'élevage en zone agricole.....	405
1223.	Dispositions générales	405
Sous-section 4	L'application des distances séparatrices	406
1224.	Méthode de calcul	406
1225.	Unités animales.....	406
1226.	Distances de base	407
1227.	Coefficient d'odeur par animal	408
1228.	Type de fumier	409
1229.	Type de projet	409
1230.	Facteur d'atténuation.....	410
1231.	L'application des distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme	410
SECTION 10	L'ÉLEVAGE DE CHIENS.....	411
1232.	Implantation.....	411
1233.	Dispositions particulières relatives aux chenils	411
1234.	Dispositions particulières relatives aux enclos	411

SECTION 11	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'USAGE FORESTERIE ET SYLVICULTURE	411
1235.	Dispositions générales applicables aux coupes forestières	411
Sous-section 1	Les coupes forestières à l'intérieur de la zone de protection du couvert boisé d'un milieu de contrainte	412
1236.	Dispositions générales	412
1237.	Largeur des lisières boisées	412
1238.	Dispositions relatives aux coupes forestières en bordure d'un corridor de signature ...	413
Sous-section 2	Les coupes d'assainissement ou de récupération	414
1239.	Dispositions générales	414
Sous-section 2.1	Les coupes forestières à l'intérieur d'une plantation	414
1239.1.	Dispositions générales.....	414
1239.2.	Renaturalisation.....	414
Sous-section 3	Les coupes forestières à l'intérieur des habitats fauniques.....	414
1240.	Dispositions générales	414
1241.	Héronnière	414
1242.	Frayère.....	414
1243.	Habitat de poissons	1
1244.	Aire de ravage de cerfs de Virginie	1
Sous-section 4	Les chemins forestiers	415
1245.	Dispositions générales	415
1246.	Contrôle de l'érosion.....	415
1247.	Renaturalisation	415
1248.	Aménagement d'un chemin forestier	415
1249.	Implantation d'un chemin forestier	415
1250.	Pont.....	415
1251.	Ponceau	416
1252.	Dispositions particulières relatives à la traverse d'un cours d'eau.....	416
1253.	Dispositions particulières relatives aux traverses utilisées à l'intérieur d'un habitat de poissons	416
1254.	Dispositions particulières relatives à la réfection de chemins forestiers	416
1255.	Dispositions particulières relatives aux aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage	417
SECTION 12	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PRODUCTION DE BOIS DE CHAUFFAGE	417
1256.	Dispositions générales	417
1257.	Dispositions particulières relatives à l'entreposage du bois de chauffage	417
SECTION 12.1	DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES ET ÉLEVAGE ARTISANAL	417
1257.1	Dispositions générales	417
1257.2	Types et nombres d'animaux	1
1257.3	Dispositions relatives aux pacages.....	1
SECTION 12.2	ACÉRICULTURE ET ÉRABLIÈRE ARTISANALE	2
1257.4	Dispositions générales	2
1257.5	Bâtiments autorisés.....	2
1257.6	Implantation des bâtiments.....	2
1257.7	Superficie maximale autorisée	2
1257.8	Normes pour le stationnement	2
1257.9	Enseigne	2
SECTION 13	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	2
1258.	Dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain.....	2
1259.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle	418
Sous-section 1	Remblai et déblai	418
1260.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	418
1261.	Modification de la topographie	419

1261.1 Remblai sur un terrain vacant.....	419
1262. Sécurité.....	419
Sous-section 2 Nivellement de terrain	1
1263. Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	1
1264. Dimensions	420
Sous-section 3 L'extraction pour fins de réaménagement agricole	420
1265. Dispositions générales relatives à l'extraction pour fins de réaménagement agricole ..	420
Sous-section 4 Les clôtures et les haies.....	420
1266. Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	420
1267. Endroit autorisé	420
1268. Dimensions	418
1269. Matériaux autorisés	418
Sous-section 5 La plantation d'arbres.....	418
1270. Dispositions générales relatives à la plantation d'arbres.....	418
1271. Nombre d'arbres requis par terrain	419
1272. Implantation.....	419
1273. Dimensions	420
SECTION 14 L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	420
1274. Dispositions générales applicables à l'entreposage extérieur	420
Sous-section 1 L'entreposage de bois de chauffage.....	420
1275. Dispositions relatives à l'entreposage de bois de chauffage	420
1276. Quantité autorisée	420
1277. Implantation.....	420
1278. Sécurité.....	420
CHAPITRE 10 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES DE LA CLASSE	
« CONSERVATION (CO) ».....	425
1279. Traverses de rues ou de routes.....	425
SECTION 1 LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	425
1280. Dispositions générales applicables aux bâtiments accessoires et aux constructions accessoires	425
Sous-section 1 Les guérites de contrôle	425
1281. Dispositions générales relatives aux guérites de contrôle.....	425
1282. Nombre autorisé.....	425
1283. Implantation.....	426
1284. Dimensions	426
1285. Superficie	426
Sous-section 2 Les bâtiments de services.....	426
1286. Dispositions générales relatives aux bâtiments de services.....	426
1287. Implantation.....	426
1288. Dimensions	426
1289. Superficie	426
Sous-section 3 Les abris de pique-nique	426
1290. Dispositions générales relatives aux abris de pique-nique.....	426
1291. Implantation.....	426
1292. Dimensions	427
1293. Superficie	427
Sous-section 4 Les remises.....	427
1294. Dispositions générales relatives aux remises	427
1295. Nombre autorisé.....	427
1296. Implantation.....	427
1297. Dimensions	427
1298. Superficie	427
1299. Architecture	427

Sous-section 5	Les pavillons	427
1300.	Dispositions générales relatives aux pavillons	427
1301.	Implantation.....	428
1302.	Dimensions	428
1303.	Superficie	428
1304.	Architecture	428
Sous-section 6	Les pergolas	428
1305.	Dispositions générales relatives aux pergolas	428
1306.	Implantation.....	428
1307.	Dimensions	428
1308.	Architecture	429
Sous-section 7	Les belvédères.....	429
1309.	Dispositions générales relatives aux belvédères	429
1310.	Superficie	429
1311.	Architecture	429
SECTION 2	L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	429
1312.	Dispositions relatives à l'aménagement d'un triangle de visibilité sur un terrain d'angle.....	429
Sous-section 1	Les clôtures et les haies	430
1313.	Dispositions générales relatives aux clôtures et aux haies	430
1314.	Endroit autorisé	430
1315.	Implantation.....	430
1316.	Matériaux autorisés	430
Sous-section 2	Les clôtures et les haies bornant un terrain	431
1317.	Dispositions générales relatives aux clôtures et haies bornant un terrain	431
1318.	Dimensions	431
Sous-section 3	Remblai et déblai	431
1319.	Dispositions générales relatives au remblai et déblai.....	431
1320.	Modification de la topographie.....	431
1321.	Sécurité.....	432
CHAPITRE 11	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES	433
SECTION 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	433
1322.	Application.....	433
SECTION 2	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE TM-104-1 (PROJET JOHNSTONE).....	433
1323.	Accès à la propriété.....	433
SECTION 3	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE VA-132 (CŒUR DU VILLAGE).....	433
1324.	Dispositions relatives à un projet intégré	433
SECTION 4	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TM-156, V- 532 ET V-533 (SOMMETS MONT-TREMBLANT – SECTEUR B).....	433
1325.	Dispositions générales	433
1326.	Dispositions relatives au projet intégré	434
1327.	Usages.....	434
1328.	Densité	434
1329.	Nombre de logement ou d'unité d'hébergement par bâtiment.....	434
1330.	Nombre de bâtiment	434
1331.	Espace naturel	435
1332.	Allée d'accès	435
1333.	Constructions accessoires et bâtiments accessoires	435
SECTION 5	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE TM-141 (CAP TREMBLANT).....	435
1334.	Dispositions générales	435
1335.	Densité brute.....	435

1336.	Allée d'accès principale ou secondaire	435
1337.	Calcul des aires d'agrément	436
1338.	Calcul des superficies de déboisement.....	436
SECTION 6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE CA-305 (DESTINATION LAND – MONTEE RYAN ET ROUTE 117).....	436
1339.	Brasserie artisanale.....	436
1340.	Salle de jeux de réalité virtuelle	436
SECTION 7	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE PI-313 (MANOIR FORTIN)	437
1341.	Dispositions générales	437
1342.	Usages.....	437
1343.	Nombre de bâtiments	437
1344.	Largeur de bâtiments en structure contiguë.....	437
1345.	Marge d'isolement	437
1346.	Revêtement extérieur	437
1347.	Bâtiment existant.....	438
SECTION 8	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT	438
Sous-section 1	Dispositions relatives à l'exemption de fournir des cases de stationnement.....	438
1348.	Dispositions générales	438
1349.	Conditions de recevabilité de la demande d'exemption	438
1350.	Frais exigés.....	438
1351.	Décision par le conseil municipal.....	438
Sous-section 2	Dispositions particulières relatives à la réduction du nombre de cases de stationnement	439
1352.	Dispositions générales	439
1353.	Dispositions dans les zones RC-347 et RC-402	439
SECTION 9	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU CENTRE-VILLE	440
1354.	Dispositions générales	440
1355.	Dispositions relatives au nivellement de terrain	440
1356.	Dispositions relatives à un entrepôt servant d'atelier	440
SECTION 10	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-410 (RUE DES PINS)	440
1357.	Dispositions générales	440
1358.	Éléments du plan.....	440
1359.	Dispositions particulières.....	441
1360.	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres et aux plantations	441
SECTION 11	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-423 ET VR-1023 (SECTEUR AU NORD DE LA RUE DU SOMMET).....	442
1361.	Revêtement extérieur	442
1362.	Toiture.....	442
SECTION 12	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-425 (SECTEUR DU CHEMIN DES GLISSADES).....	442
1363.	Revêtement extérieur	442
SECTION 13	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE PI-441 (CEGEP).....	442
1364.	Dispositions générales	442
1365.	Bandes tampons	442
1366.	Aires de stationnement.....	442
1367.	Aires de stationnement de 100 cases et plus.....	443
1368.	Revêtement extérieur d'une serre accessoire.....	443
1369.	Jardins et espaces de culture	444
1370.	Bâtiment temporaire	444
1370.1	Aires de chargement et de déchargement.....	444
1370.2	Corridor entre deux bâtiments	444

SECTION 14	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RA-475 (SÉRÉNITÉ).....	444
1371.	Dispositions générales	444
1372.	Architecture des bâtiments à structure contiguë	444
1373.	Dispositions concernant la formule de développement	444
1374.	Espace à préserver à l'état naturel	444
SECTION 15	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RF-446 (LES HABITATIONS DU RUISSEAU NOIR).....	445
1375.	Dispositions générales	445
1376.	Nombre de logements par bâtiment.....	445
1377.	Finition extérieure des bâtiments	445
1378.	Aire d'agrément.....	445
1379.	Remise.....	445
1380.	Garage	445
1381.	Allée d'accès	445
1382.	Aire de stationnement.....	445
1383.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	445
SECTION 16	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE RF-455 (CLAUDE FORGET)	446
1384.	Nombre de logements par bâtiment.....	446
1385.	Aire de stationnement.....	446
Section 16.1	Dispositions applicables à la zone CA-463-1.....	446
1385.1	Dispositions générales	446
1385.2	Usages complémentaires	446
1385.3	Dispositions applicables aux projets intégrés	446
SECTION 17	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES V-522-1, VF-522-2, FA-522-3, VF-522-4 ET V-528 (EIDELSTEIN)	446
1386.	Dispositions générales	446
1387.	Zones de fragilité environnementale	446
1388.	Mesures de protection de la rive des cours d'eau, des axes de drainage et milieux humides.....	1
1389.	Déboisement.....	1
SECTION 18	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES V-523-1, VF-523-3, FA-523-3, V-524-1, VF-524-2 ET V-525 (M.F.C CONSTRUCTION) 1	
1390.	Dispositions générales	1
1391.	Zones de fragilité environnementale	447
1392.	Mesures de protection de la rive des cours d'eau, milieux humides et sommets de montagne	447
1393.	Déboisement	447
SECTION 19	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES VF-537-1, FA-537-2, VF-538, VF-539-1, FA-539-2 ET FA-540 (CHEMIN CLAUDE- LEFEBVRE)	447
1394.	Dispositions générales	447
1395.	Densité	447
1396.	Nombre maximal de logement.....	447
SECTION 20	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES RE-608 ET RE-609 (DOMAINE SAINT-BERNARD)	447
1397.	Dispositions générales	447
1398.	Revêtement extérieur	448
1399.	Toit	448
1400.	Zone tampon	448
SECTION 21	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX COMPLEXES HÔTELIERS.....	448
1401.	Dispositions générales	448
1402.	Dispositions spécifiques	449
1403.	Implantation des bâtiments principaux.....	450
1404.	Structure.....	450

1405.	Stationnement	450
SECTION 22	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE TF-517 (FRANCESCHINI).....	450
1406.	Dispositions générales	450
1407.	Terminologie.....	450
1408.	Dispositions relatives aux usages.....	451
1409.	Dispositions relatives à l'éclairage	451
1410.	Dispositions relatives au terrain et aux allées d'accès	451
1411.	Dispositions relatives au stationnement et à l'aménagement de bandes tampon.....	451
1412.	Caractéristiques spécifiques aux bâtiments principaux.....	452
SECTION 23	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES FA-575-1, TF-572-2, TM-575-3 (GOLF MANITOU)	452
1413.	Application.....	452
1414.	Dispositions générales	452
1415.	Dispositions spécifiques	453
1416.	Dispositions relatives à un complexe hôtelier et à des résidences de tourisme	453
1417.	Disposition relative à un projet intégré	1
SECTION 24	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TM-649, TM- 650 ET TM-651 (GRAND LODGE)	454
1418.	Dispositions générales	454
1419.	Règles générales	454
1420.	Stationnement autorisé sur un autre terrain que celui de l'usage desservi.....	454
SECTION 25	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TM-671, TM- 672 ET TM-673 (GRAY ROCKS).....	455
1421.	Dispositions générales	455
1422.	Dispositions relatives aux conditions d'émission de permis de construction	455
1423.	Dispositions relatives à la planification de chacune des zones	455
1424.	Densité	455
1425.	Typologies des constructions, nombre d'étages et implantations.....	455
1426.	Dispositions relatives au reboisement de certaines zones	456
1427.	Espace à préserver à l'état naturel	456
1428.	Dispositions relatives à l'accès à l'intérieur de la zone TM-671	456
SECTION 26	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES FA-669-1, TM-669-2, TM-680 ET TM-682 (L'AIGLON DE TREMBLANT)	456
1429.	Dispositions générales	456
1430.	Contexte du plan d'aménagement d'ensemble	456
1431.	Généralités.....	457
1432.	Les éléments du plan	457
1433.	Formule de développement.....	458
1434.	Phases de construction	458
1435.	Restrictions relatives aux usages par secteur.....	458
1436.	Restrictions relatives à la structure et au nombre de bâtiments rattachés.....	459
1437.	Densité d'habitation et nombre de logements	459
1438.	Rapport bâti/terrain.....	460
1439.	Espace à préserver à l'état naturel	460
1440.	Bandes tampons le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.....	461
1441.	Bandes tampons le long de la montée Ryan	462
1442.	Localisation des accès et des allées d'accès.....	463
1443.	Entreposage extérieur	463
1444.	Protection de la rive et du littoral.....	463
1445.	Protection des frayères.....	464
1446.	Restrictions relatives à l'éclairage.....	464
1447.	Travaux de mise en valeur de la faune et de la flore et interventions de renaturalisation.....	464
SECTION 27	NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES À UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION DANS LA ZONE V-670 (CHEMIN CHAMPAGNE)	465
1448.	Dispositions générales	465
1449.	Dispositions relatives à un projet intégré	465
1450.	Densité brute.....	466
1451.	Marges minimales	466

1452.	Marge d'isolement entre les bâtiments implantés dans un même projet intégré et par rapport à l'allée d'accès principale.....	466
1453.	Allée d'accès principale ou secondaire.....	466
1454.	Bâtiments accessoires.....	466
1455.	Quai.....	467
1456.	Piscine.....	467
SECTION 28	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TM-679 ET TM-685 (GOLF LE MAÎTRE)	467
1457.	Dispositions générales relatives à un plan d'aménagement d'ensemble.....	467
1458.	Éléments du plan.....	467
1459.	Usages.....	468
1460.	Bâtiment.....	1
1461.	Distance entre les bâtiments.....	1
1462.	Distance entre un bâtiment et une allée d'accès principale ou secondaire.....	470
1463.	Rapport bâti/terrain.....	470
1464.	Densité.....	470
1465.	Allée d'accès.....	470
1466.	Aire de stationnement.....	471
1467.	Quai.....	471
1468.	Superficie de terrain.....	471
SECTION 29	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE AG-1015 ..	471
1469.	Dispositions générales.....	471
1470.	Bâtiment d'habitation.....	471
1471.	Proximité des bâtiments d'habitation.....	472
1472.	Usages complémentaires à la ferme à vocation communautaire et thérapeutique.....	472
1473.	Constructions accessoires.....	472
1474.	Normes de sécurité particulières.....	472
SECTION 30	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE AG-1027 ..	473
1475.	Dispositions générales.....	473
1476.	Extraction pour fins de réaménagement agricole.....	473
SECTION 31	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE V-1020 (LAC MASKINONGÉ).....	473
1477.	Dispositions générales.....	473
1478.	Bâtiments utilisés pour la pêche sur glace.....	473
1479.	Période d'autorisation.....	473
1480.	Dimensions du bâtiment.....	473
1481.	Architecture.....	474
1482.	Environnement.....	474
SECTION 32	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES V-910-1, VF-910-2, FA-910-3, VF-910-4, V-912-1, FA-912-2, VF-912-3, VF-912-4, FA-912-5, FA-913-1, VF-913-2, VF-914, VF-915-1, FA-915-2, VF-915-3, VF-916, V-917-1, VF-917-2, VF-917-3, V-918, VF-919-1, FA-919-2, V-920-1, VF-920-2, VF-922-2, V-923-1 ET VF-923-2 (G-7)	474
1483.	Dispositions générales.....	474
1484.	Traitement des eaux usées.....	475
1485.	Profondeur de la rive et aire d'isolement par rapport à un milieu humide ou un cours d'eau.....	475
1486.	Dispositions relatives à la profondeur de la rive et à une aire d'isolement par rapport aux lacs Desmarais et de la Barbotte dans les zones VF-915-1, FA-915-2, VF-915-3, V-917-1, VF-917-2 et VF-917-3.....	475
1487.	Préservation des espaces naturels dans les sous-bassins versants des lacs Desmarais, Bessette et de la Barbotte.....	475
SECTION 33	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES TF-508, TF-541, FA-542, FA-544, FA-549, FA-550, TM-551-1, FA-551-2, TF-552, FA-553, TF-554, FA-555-1, TF-555-2, FA-556-1, TF-556-2, FA-612, TF-613-1, FA-613-2, FA-613-3, TF-622, TF-623, TF-624, TF-625, TF-626, TO-627-1, TF-627-2, FA-627-3, FA-628, FA-629, TF-630-1, FA-630-2, TF-631, TF-632, TF-633-1, FA-633-2, TF-636, TF-637, TF-638, TF-639, TF-640, TF-641 ET TF-643 (DOMAINE DU DIABLE ET UNE PARTIE DU DOMAINE DU GÉANT).....	476

Sous-section 1	Dispositions générales	476
1488.	Application.....	476
Sous-section 2	Dispositions relatives au plan d'aménagement d'ensemble.....	476
1489.	Dispositions générales	476
1490.	Terminologie.....	476
1491.	Formules de développement	476
1492.	Densité brute et nombre d'unités d'hébergement	477
1493.	Typologies des constructions, nombre d'étages et implantations.....	478
Sous-section 3	Dispositions relatives aux projets intégrés.....	478
1494.	Dispositions générales	478
1495.	Allée d'accès	478
1496.	Bâtiment accessoire	478
Sous-section 4	Aménagement des espaces libres et protection du couvert forestier.....	478
1497.	Dispositions générales	478
1498.	Préservation des espaces naturels.....	478
SECTION 34	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA BASE SUD (STATION MONT TREMBLANT, ZONES TO-812, TO-815 ET TO-821).....	479
Sous-section 1	Dispositions générales	479
1499.	Application.....	479
Sous-section 2	Dispositions spécifiques	479
1500.	Usages autorisés dans les zones TO-812, TO-815 et TO-821	479
1 500.1	Usage spécifiquement exclu.....	481
1501.	Dispositions relatives à la superficie maximale des commerces	481
1502.	Superficie maximale	481
1503.	Dispositions relatives à la distance entre les bâtiments principaux	481
Sous-section 3	Dispositions relatives à un bâtiment patrimonial ou historique.....	481
1504.	Dispositions relatives au déplacement d'un bâtiment patrimonial ou historique	481
1505.	Modification du bâtiment.....	482
1506.	Modification des saillies.....	482
1507.	Matériaux prohibés	482
Sous-section 4	Dispositions relatives au stationnement hors rue.....	482
1508.	Nombre de cases requises.....	482
1509.	Cases requises en souterrain	483
1510.	Localisation des cases de stationnement	483
1511.	Aménagement des aires de stationnement.....	483
Sous-section 5	Dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement	483
1512.	Nombre requis.....	483
Sous-section 6	Dispositions relatives au lac Miroir	484
1513.	Construction en bordure du lac miroir	484
Sous-section 7	Dispositions relatives à la mixité des usages.....	484
1514.	Établissement de la mixité	484
Sous-section 8	Dispositions relatives à l'architecture des bâtiments.....	484
1515.	Matériaux de toiture.....	484
1516.	Matériaux de revêtement des murs extérieur.....	484
1517.	Dispositions relatives à la pente de toiture.....	485
Sous-section 9	Dispositions relatives à la protection du milieu naturel pour la zone TO-818485	
1518.	Rampe de mise à l'eau, port et quai	485
1519.	Dispositions relatives au parc-plage	485
1520.	Guérite de contrôle	485
1521.	Camping.....	485
1522.	Stationnement	485

SECTION 35	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU CAMP NORD (STATION MONT TREMBLANT, ZONE TO-800)	485
1523.	Application.....	485
1524.	Dispositions relatives aux implantations situées dans le secteur environnant d'un équipement de traitement des eaux usées	485
SECTION 36	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU VERSANT SOLEIL (STATION MONT TREMBLANT, ZONES RE-214, TM-610, FA-610-2, TO-801, TO-801-1, TO-802, TO-803, TO-804, TO-805, TO-806 ET TO-807)	486
Sous-section 1	Dispositions générales	486
1525.	Application.....	486
1526.	Terminologie.....	486
Sous-section 2	Dispositions relatives au projet intégré	487
1527.	Dispositions générales	487
1528.	Situation de desserte.....	487
1529.	Nombre de bâtiments par projet	488
1530.	Bâtiment	488
1531.	Terrain.....	488
1532.	Marge minimale.....	488
1533.	Marge d'isolement	488
1534.	Aire d'agrément.....	488
1535.	Accessibilité aux véhicules d'urgence.....	489
1536.	Stationnement	489
1537.	Distribution électrique, téléphonique ou par câble	489
Sous-section 3	Dispositions relatives aux usages autorisés	489
1538.	Usages.....	489
1539.	Dispositions relatives à la mixité des usages.....	491
Sous-section 3.1	Dispositions relatives à l'usage « casino » et ses usages complémentaires.....	491
1539.1	Usages.....	491
1539.2	Passerelle	1
1539.3	Marges	1
Sous-section 4	Dispositions relatives au site temporaire d'entreposage de terre et de roche et de concassage de pierre	1
1540.	Endroits autorisés.....	1
1541.	Localisation	1
1542.	Accès	1
1543.	Bande boisée	492
1544.	Réaménagement du site	492
1545.	Renouvellement	492
Sous-section 5	Dispositions relatives aux bâtiments et aux constructions	492
1546.	Distance entre les bâtiments et constructions.....	492
1547.	Mezzanine.....	492
1548.	Matériaux de toiture.....	492
Sous-section 6	Dispositions relatives aux boîtes postales	492
1549.	Dispositions relatives aux boîtes postales	492
Sous-section 7	Dispositions relatives à la densité et au nombre d'unités d'hébergement ...	493
1550.	Densité brute et nombre d'unités d'hébergement	493
Sous-section 8	Dispositions relatives au stationnement hors rue.....	493
1551.	Nombre de cases requises	493
1552.	Localisation des cases de stationnement	493
1553.	Permanence des cases de stationnement	493
1554.	Aménagement d'une aire de stationnement	494
1555.	Aménagement d'une aire de stationnement extérieur de 100 cases et plus	494
1556.	Accès à un terrain de stationnement de 250 cases et plus	495
1557.	Stationnement souterrain.....	496

Sous-section 9	Dispositions relatives à une porte cochère ou construction au-dessus d'une rue.....	496
1558.	Hauteur	496
1558.1	Marges	496
Sous-section 10	Dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement	496
1559.	Nombre requis.....	496
1560.	Localisation	492
Sous-section 11	Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres et à la protection du couvert forestier	497
1561.	Dispositions générales	497
1562.	Préservation des espaces naturels.....	497
Sous-section 12	Dispositions relatives au chemin Duplessis	497
1563.	Dispositions relatives à la coupe d'arbres.....	497
1564.	Bande tampon.....	497
Sous-section 13	Dispositions applicables aux rives, littoral, lac et cours d'eau	498
1565.	Lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent et ceux faisant l'objet de dispositions particulières.....	498
1566.	Dispositions générales applicables aux constructions, ouvrages ou travaux sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau	498
1567.	Dispositions générales applicables aux constructions, ouvrages ou travaux sur les rives des lacs et cours d'eau	498
1568.	Largeur d'un sentier ou escalier menant à un plan d'eau.....	498
1569.	Dispositions particulières applicables à un cours d'eau dérivé ou à un lac artificiel.....	498
Sous-section 14	Dispositions relatives aux travaux dans une frayère.....	499
1570.	Dispositions applicables à une frayère dans la zone TO-807.....	499
Sous-section 15	Dispositions particulières relatives aux travaux de déblai ou de remblai.....	499
1571.	Modulation des terrains	499
Sous-section 16	Usage spécifiquement exclu	499
1571.1	Usage spécifiquement exclu.....	499
SECTION 37	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE TO-820 (Q-ESTATE)	499
1572.	Dispositions générales	499
1573.	Bâtiments principaux	499
1574.	Terrain.....	499
1575.	Densité et nombre de bâtiments	499
1576.	Allée d'accès	499
1577.	Bâtiment communautaire.....	500
1578.	Espaces naturels, boisés et reboisés	500
1579.	Bande aménagée	500
1580.	Marge de recul	500
1581.	Espace de stationnement	500
1582.	Densité.....	500
1583.	Façade des bâtiments	500
SECTION 38	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS À USAGES MIXTES (ZONES VA-116, VA-117, VA-118, RA-119, VA-123, VA-218, VA-132, VA-135, VA-136, CV-324, CV-325, CA-329, CV-332, CV-332-1, CV-335, CV-337, CV-338, CV-339, CV-340, RC-347, RC-401, RC-402, CV-416, CV-427, CV-429, CV-433, CA-466, TV-696, TV-697, TO-815)	1
1584.	Dispositions générales	1
1585.	Règle de mixité des usages.....	1
1586.	Espace intérieur de fabrication et de production	501
SECTION 39	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CV-428 (HAVRE DES CHUTES).....	501
1587.	Dispositions générales	501
1588.	Matériaux de finition extérieur.....	501
1589.	Clôture.....	502

1590.	Garage	502
1591.	Stationnement	502
SECTION 40	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CV-430 (CASCADES DU ROCHER).....	502
1592.	Dispositions générales	502
1593.	Les éléments du plan	502
1594.	Usages.....	502
1595.	Autres éléments relatifs au plan d'aménagement d'ensemble	503
SECTION 41	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-468 (MÉTRO - PROVIGO).....	503
1596.	Dispositions générales	503
1597.	Dispositions particulières.....	503
1598.	Éléments du plan.....	503
1599.	Usages.....	503
1600.	Rive.....	504
1601.	Implantation des bâtiments.....	504
1602.	Bande tampon.....	504
SECTION 42	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-431 (BROOKLINE).....	504
1603.	Dispositions générales	504
1604.	Mise en contexte	504
1605.	Éléments du plan d'aménagement d'ensemble	504
1606.	Dispositions relatives aux usages.....	504
1607.	Dispositions relatives au milieu naturel.....	505
1608.	Aspect visuel.....	505
SECTION 43	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA ZONE CA-465 (CLAUDE FORGET)	505
1609.	Dispositions générales	505
1610.	Accès	505
1611.	Aire tampon.....	505
SECTION 44	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES AF-1013, AF-1014, AF-1018-1 ET AF-1030-1 (ZONES AGROFORESTIÈRES)	505
1612.	Dispositions générales	505
1613.	Usages autorisés.....	505
1613.1	Distance séparatrice et marge latérale	506
SECTION 45	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES AG-1014-1, AG-1014-2, AG-1015, AG-1018, AG-1026, AG-1027, AG-1028, AG-1029 ET AG-1030 (ZONES AGRICOLES).....	506
1614.	Dispositions générales	506
1615.	Usages autorisés.....	506
SECTION 46	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES CA-461, IN- 462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 (Carrière Miller)....	1
1615.1	Dispositions générales	1
1615.2	Les éléments du plan	1
Sous-section 1	Les usages.....	2
1615.3	L'usage « carrière ».....	2
1615.4	Les usages connexes à l'usage « carrière »	2
1615.5	Les activités accessoires à l'usage « carrière »	3
1615.6	Matériaux ou matière dangereuse	3
1615.7	Phases de développement	3
Sous-section 2	Circulation	4
1615.8	Localisation et tracé des voies de circulation	4
1615.9	Rue privée – accès principal depuis la route 117.....	4
1615.10	Allée d'accès – accès principal à l'aire d'exploitation de la carrière.....	4
1615.11	Allée d'accès – accès secondaire à l'aire d'exploitation de la carrière.....	5
1615.12	Fermeture du chemin du Domaine-Lachance	5

1615.13	Aménagement d'une barrière infranchissable derrière le 169, route 117	5
Sous-section 3 Environnement.....		5
1615.14	Plancher d'exploitation de l'aire d'exploitation de la carrière	5
1615.15	Gestion des matières en suspension et des hydrocarbures	6
Sous-section 4 Protection du paysage et aménagement de terrain		6
1615.16	Sommet de montagne	6
1615.17	Dispositions applicables au réaménagement de la paroi ouest.....	6
1615.18	Dispositions applicables à l'aménagement des paliers dans l'aire d'exploitation.....	6
1615.18.1	Disposition applicable à la rive du lac situé sur le lot 4 794 569.....	7
1615.19	Visibilité à partir d'un corridor de signature	7
1615.20	Renaturalisation d'une partie du chemin du Domaine-Lachance.....	7
1615.21	Plantation d'arbres.....	7
1615.22	Sécurité des lieux avoisinant l'aire d'exploitation	7
1615.23	Restauration du sol à la fin de l'exploitation	7
Sous-section 5 Bande tampon.....		8
1615.24	Dispositions générales.....	8
1615.25	L'aménagement d'une bande tampon.....	8
SECTION 47	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES CA-426 et CA-473 (PROMENADES TREMBLANT - PHASE 3 - DÉVELOPPEMENT BROOKLINE).....	8
1615.26	Dispositions générales.....	8
1615.27	Dispositions relatives aux usages autorisés.....	8
1615.27.1	Usages spécifiquement exclu	11
SECTION 48	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE CL-302 (rue Napoléon)	11
1615.28	Dispositions générales relatives aux murs de soutènement et aux talus aménagés	11
1615.29	Endroit autorisé	11
1615.30	Dimensions.....	11
1615.31	Matériaux.....	11
1615.32	Aménagement paysager.....	12
1615.33	Sécurité	12
1615.34	Délai	12
SECTION 49	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES RT-713 ET RT-713-1 (PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD).....	12
1615.35	Application.....	12
1615.36	Les constructions, ouvrages ou travaux.....	12
1615.37	Les croisements véhiculaires à niveau.....	13
Section 50 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE TO-618-1 (Refuge du Cerf)		13
1615.38	Dispositions générales	13
1615.39	Superficie de plancher.....	13
1615.40	Architecture.....	13
1615.41	Bâtiments accessoires autorisés	14
1615.42	Équipements accessoires.....	14
1615.43	Balcons	14
Section 51 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE TF-642 (B.I.T)		14
1615.44	Dispositions générales	14
1615.45	Usage complémentaire	14
1615.46	Bâtiment accessoire	14
Section 52 Dispositions applicables à la zone RA-349-1 (rue Émond)		14
1615.47	Dispositions générales.....	14
1615.48	Dispositions relatives au projet intégré.....	14
1615.49	Nombre de bâtiments	15
1615.50	Architecture	15
1615.51	Dispositions sur le nombre d'étage et hauteur des bâtiments	15
1615.52	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires détachés	15
1615.53	Zones tampon.....	15

1615.54	Accès pour véhicules d'urgence	15
1615.55	Stationnement	15
SECTION 53	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE CA-309	15
1615.56	Dispositions générales.....	15
Sous-section 1	Dispositions relatives à l'usage saisonnier pour la location d'embarcations nautiques non motorisée	16
1615.57	Usage saisonnier pour location d'embarcations nautiques non motorisées	16
1615.58	Bâtiments et constructions accessoires	16
1615.59	Pavage et bordures pour le stationnement	16
1615.60	Normes concernant les quais	16
1615.61	Protection de la bande riveraine	16
1615.62	Affichage	16
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'usage entrepreneur général	16
1615.62.1	Entreposage en cour et marge avant.....	16
1615.62.2	Implantation de l'entreposage.....	17
1615.62.3	Clôture.....	17
1615.62.4	Aménagement paysager.....	17
1615.62.5	Allée d'accès	17
SECTION 54	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE V-931	17
1615.63	Dispositions générales	17
1615.64	Les usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers.....	17
1615.65	Enseignes	17
CHAPITRE 12	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ARCHITECTURE	507
SECTION 1	ARCHITECTURE D'UNE CONSTRUCTION	507
1616.	Dispositions générales	507
1617.	Dispositions relatives aux bâtiments principaux ayant fait l'objet d'un déménagement	507
1618.	Dispositions relatives aux bâtiments comportant des unités contiguës	507
1618.1	Façade des bâtiments	1
1619.	Dispositions relatives à l'implantation et à l'orientation des bâtiments	508
SECTION 2	REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT.....	508
1620.	Dispositions générales relatives au revêtement extérieur d'un bâtiment	508
1621.	Méthode de calcul	508
1622.	Matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs.....	508
1623.	Matériaux de revêtement extérieur autorisés pour une serre	509
1624.	Proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur	509
1625.	Dispositions particulières concernant l'installation de certains matériaux de revêtement extérieur	510
1626.	Matériaux de revêtement de toiture autorisés	511
1627.	Mur de fondation	511
1628.	Fondation sur pieux ou pilotis	511
1629.	Construction et équipement hors toit	1
1630.	Réservoir hors terre.....	1
1631.	Cheminée.....	512
1632.	Traitement du métal.....	512
SECTION 3	FENESTRATION	512
1633.	Proportions minimales de fenestration requises	512
SECTION 4	HARMONIE ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS.....	513
1634.	Dispositions particulières concernant les bâtiments à caractère patrimonial ou historique	513
1635.	Dispositions particulières concernant l'installation de cordons, tubes lumineux ou tout autre dispositif similaire	513
CHAPITRE 13	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE	515
SECTION 1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	515
1636.	Domaine d'application	515
1637.	Généralités.....	515

1638.	Entretien d'une enseigne	515
1639.	Enlèvement	1
1640.	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation	516
1641.	Enseignes autorisées avec certificat d'autorisation	2
1642.	Drapeaux autorisés avec certificat d'autorisation	2
1643.	Enseignes prohibées	523
1644.	Endroits où l'affichage est prohibé	524
1645.	Matériaux de support autorisés pour une enseigne	525
1646.	Matériaux de support prohibés pour une enseigne publicitaire	525
1647.	Matériaux autorisés pour un socle d'enseigne	526
1648.	Éclairage d'enseignes prohibé	526
1649.	Alimentation électrique et ancrage d'une enseigne	526
1650.	Mesures relatives à la protection du ciel nocturne	527
1651.	Les enseignes sur poteau ou socle	527
1652.	Aire d'isolement	527
1652.1	Dégagement au sol d'une enseigne	527
SECTION 2	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	527
Sous-section 1	Disposition applicables par types de zones	528
1653.	Normes par zones	528
1654.	Normes supplémentaires applicables pour terrains adjacents à la route 117 pour les zones CA, CL, IN, PI, RC, RT, TF, TM, TV et EX	530
1655.	supprimé	530
1656.	supprimé	530
1657.	supprimé	530
1658.	supprimé	530
1659.	supprimé	530
1660.	supprimé	530
1661.	supprimé	530
1662.	supprimé	531
1663.	supprimé	531
1664.	supprimé	531
1665.	supprimé	531
1666.	supprimé	531
1667.	supprimé	531
1668.	supprimé	531
1669.	supprimé	531
1670.	supprimé	531
1671.	supprimé	531
1672.	supprimé	531
1673.	supprimé	531
1674.	supprimé	531
1675.	supprimé	531
1676.	supprimé	531
1677.	supprimé	531
1677.1	supprimé	531
1677.2	supprimé	531
1677.3	supprimé	531
1677.4	supprimé	531
1677.5	supprimé	531
1677.6	supprimé	531
1677.7	supprimé	531
SECTION 2.1	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE STATION MONT-TREMBLANT	1
1677.8	Types d'enseignes	1
1677.9	Normes	1
SECTION 3	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA BASE SUD	532
Sous-section 1	Enseignes dans les zones TO-808, TO-812, TO-820, TO-822 et TO-823 ..	532
1678.	Zones assujetties	532
1679.	Nombre et type	532
1680.	Superficie	532

1681.	Matériaux	532
1682.	Éclairage	533
Sous-section 2	Enseignes dans les zones TO-809, TO-810, TO-811, TO-813, TO-817, TO-818, TO-814 et TO-816	533
1683.	Zones assujetties	533
1684.	Nombre et type	533
1685.	Superficie	533
1686.	Hauteur	533
1687.	Matériaux	533
1688.	Éclairage	533
1689.	Enseignes spécifiquement prohibées	533
Sous-section 3	Enseignes dans les zones TO-815, TO-819 ET TO-821	533
1690.	Zones assujetties	533
1691.	Nombre et type	533
1692.	Superficie	534
1693.	Localisation	534
1694.	Hauteur	534
1695.	Dispositions spécifiques	534
Sous-section 4	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation dans les zones TO-620, TO-627-1, TO-809, TO-810, TO-811, TO-813, TO-815, TO-816 et TO-821	1
1695.1	Zones assujetties	1
1695.2	Types d'enseignes	1
1695.3	Normes	1
SECTION 4	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LA ZONE TOURISTIQUE – VERSANT SOLEIL ET DU CAMP NORD	535
1696.	Zones assujetties	535
Sous-section 1	Enseigne portative directionnelle sur chevalet	535
1697.	Zones assujetties	535
1698.	Nombre	535
1699.	Superficie	535
1700.	Dispositions spéciales	535
Sous-section 2	Enseigne portative sur chevalet	535
1701.	Zones assujetties	535
1702.	Nombre	535
1703.	Localisation	536
1704.	Superficie	536
1705.	Dispositions spéciales	536
Sous-section 3	Enseigne des usages de la classe « commerce (C) » autre qu'un usage du groupe « commerce hébergement (C-8) »	536
1706.	Zones assujetties	536
1707.	Typologie des établissements commerciaux	536
1708.	Nombre d'enseignes autorisées par établissement	537
1709.	Type et superficie d'enseignes autorisées	537
1710.	Hauteur	538
Sous-section 4	Enseigne des usages de la classe « habitation (H) » et du groupe d'usage « commerce d'hébergement (C-8) »	538
1711.	Zones assujetties	538
1712.	Nombre	538
1713.	Localisation	538
1714.	Type et superficie d'enseignes autorisés	538
1715.	Hauteur des enseignes sur poteaux ou socle	538
Sous-section 5	Enseigne permanente identifiant un projet domiciliaire	539
1716.	Zones assujetties	539
1717.	Nombre	539
1718.	Superficie	539
1719.	Hauteur	539

1720.	Éclairage	539
1721.	Dispositions spécifiques	539
Sous-section 6 Enseigne et affiche à des fins mercantiles.....		539
1722.	Zone assujettie	539
Sous-section 7 Enseigne-clôture temporaire		539
1723.	Zones assujetties	539
1724.	Dispositions particulières.....	539
Sous-section 8 Affichage le long du chemin Duplessis		540
1725.	Zones assujetties	540
1726.	Superficie et nombre	540
1727.	Hauteur	540
Sous-section 9 Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation		540
1727.1	Types d'enseignes.....	540
1727.2	Normes.....	1
SECTION 5 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES D'OPINION		1
1728.	Type	1
1729.	Nombre	1
1730.	Superficie	1
SECTION 6 DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE À L'INTÉRIEUR D'UN CORRIDOR DE SIGNATURE		541
Sous-section 1 Dispositions générales applicables aux corridors de signature.....		541
1731.	Dispositions générales	541
1732.	Localisation sur un mur d'une enseigne rattachée au bâtiment	541
Sous-section 2 Dispositions particulières applicables à certains tronçons des corridors de signature		541
1733.	Tronçon 1 — Chemin Duplessis	541
1734.	Tronçon 6 — Chemin du Village entre la fin de la Pinède et la montée Ryan	542
1735.	Tronçon 10 — montée Ryan entre la rue Joseph-Thibault et la rue Labelle.....	542
1736.	Tronçon 11 — montée Ryan entre la rue Labelle et le chemin du Village	543
1737.	Tronçon 15 — rue Labelle entre la limite nord du périmètre urbain et la rue Wheeler ..	544
1738.	Tronçon 16 — rue Labelle entre la rue Wheeler et la montée Ryan.....	544
1739.	Tronçon 27 — Le Boulé entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Millette	545
SECTION 7 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DÉROGATOIRES.....		545
1740.	Dispositions générales	545
SECTION 8 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES D'UN GÎTE DU PASSANT		545
1740.1.	Nombre.....	545
1740.2.	Superficie	545
1740.3.	Hauteur.....	545
1740.4.	Éclairage	545
CHAPITRE 14 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE.....		547
SECTION 1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS AUTORISÉES DANS LE LITTORAL ET SUR LA RIVE		547
Sous-section 1 Dispositions relatives aux interventions dans le littoral		547
1741.	Dispositions générales	547
1742.	Ouvrages autorisés dans le littoral.....	547
Sous-section 2 Dispositions relatives aux interventions sur la rive.....		548
1743.	Dispositions générales	548
1744.	Ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur une rive	548
1745.	Autres ouvrages et travaux autorisés sur une rive	549

1746.	Culture du sol à des fins d'exploitation agricole, épandage de fumier et piétinement par le bétail sur une rive	551
Sous-section 3 Dispositions particulières applicables à proximité des lacs et des cours d'eau		
1747.	Dispositions générales	551
1748.	Délimitation de la rive	551
1749.	Implantation des bâtiments.....	551
1750.	Implantation des systèmes de traitement des eaux usées.....	552
1751.	Implantation d'une allée d'accès et d'une aire de stationnement	552
Sous-section 4 Dispositions relatives à la renaturation d'une rive		
1752.	Dispositions générales	552
1753.	Renaturation de la rive	553
1754.	Mode d'ensemencement et de plantation	553
1755.	Délais de réalisation	553
1756.	Types de végétaux autorisés.....	553
1757.	Remplacement des végétaux dans la rive	559
1758.	Rive endommagée suite à un ouvrage	559
1759.	Dispositions d'exceptions	559
SECTION 2 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES		
1760.	Constructions, ouvrages, travaux de déblai ou de remblai, de dragage ou d'extraction dans un milieu humide.....	560
1761.	Bande de protection relative à un milieu humide non adjacent à un lac ou cours d'eau	560
SECTION 3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES INONDABLES.....		
1762.	Dispositions générales	560
1763.	Dispositions relatives à une zone d'inondation visée par un projet de services administratifs et communautaire	561
1764.	Cotes d'élévation des sites relevés dans une zone d'inondation	561
1765.	Constructions, bâtiments et ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque élevé ..	1
1766.	Constructions, bâtiments et ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque modéré	563
1767.	Constructions, bâtiments ou ouvrages régis dans une zone d'inondation à risque élevé, selon la procédure de dérogation	564
1768.	Mesures d'immunisation.....	565
SECTION 4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES PRÉSENTANT DES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN		
1769.	Dispositions générales	565
1770.	Constructions, bâtiments ou ouvrages régis dans une zone à risque de mouvement de terrain	565
1770.1	Expertise géotechnique requise pour l'autorisation de certaines interventions.....	4
SECTION 5 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE		
1771.	Dispositions relatives à la protection des prises d'eau potable	566
SECTION 6 DISPOSITIONS RELATIVES AU LAC TREMBLANT.....		
1772.	Dispositions relatives au lac Tremblant.....	566
SECTION 7 DISPOSITIONS RELATIVES À LA HÉRONNIÈRE ET AUX FRAYÈRES....		
1773.	Dispositions applicables aux héronnières	566
1774.	Dispositions relatives aux frayères	566
SECTION 8 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS.....		
1775.	Préservation des espaces naturels.....	567
1775.1	Aménagements paysagers artificiels	1
1776.	Délimitation de l'aire de déboisement	1
1777.	Renaturation d'un terrain.....	1
1778.	Mode d'ensemencement et de plantation	568
1779.	Dimensions des végétaux.....	568
1780.	Délais de réalisation	568
1781.	Remplacement des végétaux	568
SECTION 9 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES ARBRES.....		
		569

1782.	Préservation des arbres existants.....	569
1783.	Protection des boisés dans la zone d'inondation	569
1784.	Ceinture de sauvegarde d'un arbre	569
1785.	Coupe des arbres sur la propriété publique	569
1786.	Abattage et étêtage d'arbres	569
1787.	Visibilité des constructions par rapport aux corridors de signature.....	570
1788.	Restrictions à la plantation.....	570
1789.	Normes de dégagement	571
SECTION 10	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES VOIES DE CIRCULATION.....	571
1790.	Domaine d'application	571
1791.	Zone tampon	571
1792.	Protection du boisé.....	572
1793.	Mesures de renaturalisation	572
1794.	Nombre d'accès	572
SECTION 11	DISPOSITIONS RELATIVES AUX CORRIDORS DE SIGNATURE.....	572
1795.	Aménagement le long de certains corridors de signature	572
1796.	Entreposage extérieur le long de certains corridors de signature.....	573
Sous-section 1	Dispositions relatives aux accès.....	573
1797.	Nombre	573
1798.	Dispositions particulières à certains tronçons de corridor de signature	574
1799.	Dispositions relatives à la largeur des accès	575
1800.	Dispositions d'exception	575
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres le long de certains corridors de signature	575
1801.	Domaine d'application	575
1802.	Dispositions relatives à l'abattage d'arbres.....	576
Sous-section 3	Dispositions particulières applicables à la bande de protection des corridors de signature	576
1803.	Dispositions générales	576
1804.	Bande de protection du corridor de signature	577
1805.	Aire d'isolement.....	577
1806.	Protection du boisé.....	577
1807.	Ouvrages spécifiquement autorisés.....	578
1808.	Ouvrage visé par la renaturalisation	578
1809.	Mesures de renaturalisation	578
1810.	Disposition d'exception.....	579
Sous-section 4	Dispositions spécifiques au tronçon 1 — chemin Duplessis	579
1811.	Bande de protection	579
1812.	Aménagement.....	579
1813.	Nombre d'arbres.....	580
Sous-section 5	Dispositions spécifiques au tronçon 2 — chemin du Village entre la pinède et le cimetière.....	580
1814.	Bande de protection	580
1815.	Nombre d'arbres.....	580
Sous-section 6	Dispositions spécifiques au tronçon 3 — chemin du Village, fenêtre sur le lac Mercier	581
1816.	Aménagement.....	581
1817.	Bande de protection	581
1818.	Nombre d'arbres.....	581
Sous-section 7	Dispositions spécifiques au tronçon 5 — du 2000, chemin du Village jusqu'au chemin de l'Horizon.....	582
1818.1	Bande de protection	582
1819.	Nombre d'arbres.....	582
Sous-section 8	Dispositions spécifiques au tronçon 6 — chemin du Village entre la fin de la pinède et la montée Ryan	583

1820.	Bande de protection	583
1821.	Aménagement.....	583
1822.	Nombre d'arbres.....	583
Sous-section 9 Dispositions spécifiques aux tronçons 7 et 8 — chemin du Village entre le chemin de l'Horizon et la montée Ryan		
1823.	Bande de protection	584
1824.	Aménagement.....	584
1825.	Nombre d'arbres.....	584
Sous-section 10 Dispositions spécifiques au tronçon 9 — montée Ryan entre la route 117 et la rue Joseph-Thibault		
1826.	Bande de protection	585
1827.	Aménagement.....	585
1828.	Nombre d'arbres.....	585
Sous-section 11 Dispositions spécifiques au tronçon 10 — montée Ryan entre la rue Joseph-Thibault et la rue Labelle		
1829.	Bande de protection	586
1830.	Aménagement.....	586
1831.	Infrastructures d'utilités publiques.....	586
Sous-section 12 Dispositions spécifiques au tronçon 11 — montée Ryan entre la rue Labelle et le chemin du Village		
1832.	Bande de protection	587
1833.	Aménagement.....	587
1834.	Infrastructures d'utilités publiques.....	587
Sous-section 13 Dispositions spécifiques au tronçon 14 — rue Labelle entre l'impasse des Cigales et la limite nord du périmètre urbain		
1835.	Bande de protection du corridor de signature	588
1836.	Nombre d'arbres.....	588
Sous-section 14 Dispositions spécifiques au tronçon 15 — rue Labelle entre la limite nord du périmètre urbain et la rue Wheeler		
1837.	Bande de protection	589
1838.	Aménagement.....	589
1839.	Nombre d'arbres.....	589
Sous-section 15 Dispositions spécifiques au tronçon 16 — rue Labelle entre la rue Wheeler et la montée Ryan.....		
1840.	Bande de protection	590
1841.	Aménagement.....	590
1842.	Nombre d'arbres.....	590
Sous-section 16 Dispositions spécifiques au tronçon 17 — Parc linéaire Le P'tit Train du Nord.....		
1843.	Bande de protection	591
1844.	Aménagement.....	591
1845.	Nombre d'arbres.....	591
1846.	Infrastructures d'utilités publiques.....	591
Sous-section 17 Dispositions spécifiques au tronçon 18 — routes 323 et 327 entre la route 117 sud et la limite sud du territoire.....		
1847.	Bande de protection	592
1848.	Aménagement.....	592
1849.	Nombre d'arbres.....	592
1849.1	Exception	592
Sous-section 18 Dispositions spécifiques au tronçon 19 — route 117 entre les lignes de transport d'électricité et la rivière du Diable		
1850.	Bande de protection	593
1851.	Aménagement paysager	593
1852.	Nombre d'arbres.....	593

Sous-section 19	Dispositions spécifiques au tronçon 20 — route 117 entre la rivière du Diable et la montée Ryan	594
1853.	Bande de protection	594
1854.	Aménagement.....	594
1855.	Nombre d'arbres.....	594
Sous-section 20	Dispositions spécifiques au tronçon 21 — route 117 entre la montée Ryan et la limite ouest du territoire	595
1856.	Bande de protection	595
1857.	Aménagement.....	595
1858.	Nombre d'arbres.....	595
Sous-section 21	Dispositions spécifiques au tronçon 22 — rue de Saint-Jovite entre la route 117 et le 614, rue de Saint-Jovite.....	596
1859.	Bande de protection	596
1860.	Nombre d'arbres.....	596
Sous-section 22	Dispositions spécifiques au tronçon 24 — rue de Saint-Jovite entre la rivière du Diable et la route 117	597
1861.	Bande de protection	597
1862.	Nombre d'arbres.....	597
Sous-section 23	Dispositions spécifiques au tronçon 26 — Axe central	598
1863.	Aménagement.....	598
1864.	Nombre d'arbres.....	598
1865.	Infrastructures d'utilités publiques.....	598
Sous-section 24	Dispositions spécifiques au tronçon 27 — Le Boulé entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Millette	599
1866.	Bande de protection	599
1867.	Aménagement.....	599
1868.	Nombre d'arbres.....	599
1869.	Infrastructures d'utilités publiques.....	599
Sous-section 25	Dispositions spécifiques au tronçon 28 — route 117 entre la limite est du territoire et le chemin du Domaine-Lachance	600
1870.	Bande de protection	600
1871.	Nombre d'arbres.....	600
SECTION 12	DISPOSITIONS RELATIVES AUX RAVAGES DE CERFS DE VIRGINIE ...	600
1872.	Dispositions générales	600
1873.	Interdiction relative aux clôtures	600
1874.	Dispositions particulières applicables dans une zone « Faunique (FA) ».....	601
1874.1	Conservation d'espace naturel dans une zone « Faunique (FA) ».....	601
1874.2	Dispositions applicables à un développement de type traditionnel dans les zones « Touristique faunique (TF) » et « Villégiature faunique (VF) ».....	1
1874.3	Conservation d'espace naturel	1
1874.4	Conservation des peuplements forestiers d'intérêt faunique.....	1
1874.5	Dispositions particulières applicables à un projet intégré dans une zone « Touristique faunique (TF) » ou « Villégiature faunique (VF) »	1
1874.6	Conservation d'espace naturel	2
1874.7	Conservation des peuplements forestiers d'intérêt faunique.....	2
1874.8	Conditions sur l'assouplissement des normes de densités dans un projet intégré	2
1874.9	Exceptions.....	4
1874.10	Secteur résidentiel existant et dérogatoire dans une aire d'affectation « Faunique (FA) »	4
SECTION 13	DISPOSITIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA TOPOGRAPHIE NATURELLE	602
Sous-section 1	Nivellement de terrain	602
1875.	Dispositions générales relatives au nivellement de terrain.....	602
1876.	Dimensions	602

Sous-section 2	Contrôle des eaux de ruissellement et de l'érosion	602
1877.	Dispositions relatives au contrôle des eaux de ruissellement	602
1878.	Dispositions relatives au contrôle de l'érosion	603
SECTION 14	DISPOSITIONS RELATIVES AUX SITES D'EXTRACTION	603
1879.	Dispositions générales	603
1880.	Distances minimales à respecter	603
1881.	Accès et allées d'accès	604
1882.	Exploitation temporaire	604
1883.	Exploitation par phase	604
1884.	Aire tampon	604
SECTION 15	DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES SOMMETS DE MONTAGNES	605
1885.	Sommets de montagnes	605
1886.	Délimitation d'un sommet de montagne	605
1887.	Remblai et déblai	605
1888.	Travaux spécifiquement autorisés	605
1889.	Abattage d'arbres	606
1890.	Implantation des sentiers	606
CHAPITRE 15	DROITS ACQUIS	607
SECTION 1	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, AUX CONSTRUCTIONS, AUX ENSEIGNES ET AUX TERRAINS DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS	607
1891.	Dispositions générales	607
1892.	Perte de droits acquis pour un usage ou une construction	607
1893.	Perte de droits acquis pour une enseigne	608
SECTION 2	USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS DANS CERTAINES ZONES	608
1894.	Dispositions relatives aux usages dérogatoires dans les zones à proximité du Circuit Mont-Tremblant	608
1895.	Dispositions relatives aux usages des classes « habitation (H) » et « villégiature (V) » dérogatoires	608
1895.1	Dispositions relatives aux usages de la classe « habitation (H) » dérogatoire dans la zone CA-329	608
1896.	Dispositions relatives aux usages dérogatoires dans les zones IN-471-1, IN-472, TM-509, TM-511, CA-461, CA-463-1, TV-703	609
1896.1	Dispositions relatives à certains usages et aux usages dérogatoires situés dans le ravage de cerfs de virginie	609
SECTION 3	USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS	1
1897.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à même un bâtiment existant conforme	1
1898.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis	1
1899.	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur, sur un terrain	610
1900.	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre	610
1901.	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'extérieur	610
SECTION 4	CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES PROTÉGÉES PAR DROITS ACQUIS	611
1902.	Entretien ou réparation d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	611
1903.	Rénovation d'une construction dont l'implantation hors rive est dérogatoire et protégée par droits acquis	611
1904.	Rénovation d'une construction dont l'implantation dans la rive est dérogatoire et protégée par droits acquis	611
1905.	Modification de la pente de toit d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	612

1906.	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogoaire et protégée par droits acquis	612
1907.	Reconstruction d'une construction dont l'implantation est dérogoaire et protégée par droits acquis	613
1908.	Remplacement de la fondation existante par une fondation continue d'un bâtiment principal situé dans la rive et protégé par droits acquis.....	614
1909.	Entretien, rénovation ou réparation d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogoaire et protégée par droits acquis	614
1910.	Agrandissement d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogoaire et protégée par droits acquis	614
1911.	Reconstruction d'une construction dont la superficie minimale de plancher est dérogoaire et protégée par droits acquis	615
1912.	Entretien, rénovation ou réparation d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoaires et protégés par droits acquis	615
1913.	Agrandissement d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoaires et protégés par droits acquis	615
1914.	Reconstruction d'une construction détruite ou endommagée à la suite d'un sinistre dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoaires et protégés par droits acquis	615
1915.	Changement d'usage à l'intérieur d'une construction dont les matériaux ou autres éléments de construction sont dérogoaires et protégés par droits acquis	616
1915.1	Changement d'usage d'un établissement ou d'un bâtiment dont la superficie de plancher est dérogoaire et protégée par droits acquis.....	616
1915.2	Changement d'usage sur un terrain adjacent au parc linéaire Le P'tit Train du Nord ...	616
1916.	Dispositions particulières concernant la construction de fondations et l'agrandissement d'une maison mobile dérogoaire et protégée par droits acquis	616
1917.	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un terrain sans bâtiment principal	617
1918.	Dispositions relatives à la reconstruction d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'élevage dérogoaire protégé par droit acquis	617
1919.	Dispositions relatives à l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment non agricole en zone agricole.....	617
SECTION 5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES ET STRUCTURES D'ENSEIGNE DÉROGATOIRES	617
1920.	Remplacement	617
1921.	Réparation et entretien	618
1922.	Agrandissement	618
1923.	Rénovation ou déplacement d'une enseigne dérogoaire	618
1924.	Utilisation d'une enseigne dérogoaire suite à un changement d'usage	618
SECTION 6	DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOTS DÉROGATOIRES	618
1925.	Nouvel usage extérieur sur un lot dérogoaire	618
1926.	Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un lot vacant dérogoaire	618
1927.	Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un lot dérogoaire	619
SECTION 7	DISPOSITIONS RELATIVES À L'ESPACE NATUREL DÉROGATOIRE	619
1928.	Dispositions relatives à l'espace naturel dérogoaire	619

Liste des annexes

Annexe A-	Grilles des usages et des normes.....	621
Annexe B	Plan de zonage	1214
	Plan modificateur zone RF-451-2 (amendement (2009)-102-3).....	1216-1
	Plan modificateur zone RF-334 (amendement (2009)-102-3).....	1216-2
	Plan modificateur zone CA-329.....	1216-3
	Plan modificateur zone CA-466-1.....	1216-4
	Plan modificateur zone RF-451-1.....	1216-5
	Plan modificateur zone TO-803.....	1216-6

Plan modificateur zone VR-1017.....	1216-7
Plan modificateur zone TV-703-1.....	1216-8
Plan modificateur zones CF-1000 et CF-1001.....	1216-9
Plan modificateur zones VR-1010-1 et EX-1041.....	1216-10
Plan modificateur zones CO-1042, CO-1043, CO-1044, CO-1045.....	1216-11
Plan modificateur zones V-512-1 et VF-512-2.....	1216-..12
Plan modificateur création des zones RM-426-1 et IN-472-1.....	1216-13
Plan modificateur zones RA-450, RM-451, RF-452, RF-452-1 et RF-453.....	1216-14
Plan modificateur zone CA-463.....	1216-..15
Plan modificateur zones V-917-1, V-920-1, V-922-1, V-923-1, V-926 et V-932.....	1216-.16
Plan modificateur zones CA-426, RA-425-1, CA-473.....	1216-.17
Plan modificateur zone V-681.....	1216-.18
Plan modificateur zone TM-685.....	1216-.19
Plan modificateur zone CA-466.....	1216-20
Plan modificateur zones CV-332-1 et CV-332-2	1216-.21
Plan modificateur zone CV-339.....	1216-22
Plan modificateur zone VA-131.....	1216-23
Plan modificateur zones TM-671, TM-672 et TM-673.....	1216-24
Plan modificateur zones PI-318 et V-1033.....	1216-25
Plan modificateur - Nouvelle zone CA-467-1.....	1216-26
Plan modificateur – Nouvelle zone RM-455-1 et zones RA-450, RM-451-3, RF-452-1, RF-453, RF-455, RM-456 ET VR-692.....	1216-27
Plan modificateur – Zones CV-428 et CV-416.....	1216-28
Plan modificateur – Nouvelle zone RT-713-1.....	1216-..29
Plan modificateur – Nouvelle zone TO-618-1	1216-30
Plan modificateur – Nouvelles zones AG-1014-1 et AG-1014-2 et zones AF-1013 et AF- 1014.....	1216-.31
Plan modificateur – Nouvelle zone RC-344-1.....	1216-32
Plan modificateur – Zone CA-466.....	1216-33
Plan modificateur – Nouvelles zones RA-120-1 et RA-120-2.....	1216-..34
Plan modificateur – Suppression de la zone VF-916.....	1216-35
Plan modificateur – Création de la zone VF-635-1.....	1216-36
Plan modificateur – Zones CA-466, RF-432, CV-417, CV-338-1, CV-338.....	1216-37
Plan modificateur – Zone RC-400-1.....	1216-38
Plan modificateur – Zone RA-349-1.....	1216-39
Plan modificateur – Zone RA-119.....	1216-40
Plan modificateur – Zone CV-433.....	1216-41
Plan modificateur – Zone TF-642.....	1216-42
Plan modificateur – Zone TO-801-1.....	1216-43
Plan modificateur – Zone TF-573.....	1216-44
Plan modificateur – Zones V-531, VF-520-1, VF-519-1 et FA-519-2	1216-.45
Plan modificateur – Zone TM-935.....	1216-..47
Plan modificateur – Zone RA-453, RF-452-1, RF-451-2, RM-451-3 et RF-452-1.....	1216-48
Plan modificateur – Zones RA-349 et RA-350.....	1216-49
Plan modificateur – Zones IN-471-1 et IN-471.....	1216-50

Plan modificateur – Zone TM-685	1216-.51
Plan modificateur – Zones VR-1004 et CF-1003	1216-52
Plan modificateur – Zones CA-426 et CA-473.....	1216-53
Plan modificateur – Nouvelle zone RA-415-1	1216- 54
Plan modificateur – Zones PI-441, RF-440 et RA-434.....	1216-.55
Plan modificateur – Zones VA-121 et VA-117.....	1216-.56
Plan modificateur – Zones CL-317 et RA-315.....	1216-.57
Plan modificateur – Zone RA-410.....	1216- .58
Plan modificateur – Zone RF-447 et CA-466.....	1216- .59
Annexe C- Plans des contraintes naturelles 1/2 et 2/2	1217
Plan modificateur – Sommet de montagne à enlever.....	1217-1
Plan modificateur – Sommet de montagne à enlever.....	1217-2
Plan modificateur – Sommet de montagne modifié.....	1217-3
Plan modificateur – Réduction d'un sommet de montagne.....	1217-4
Plan modificateur – Zone inondable ruisseau Clair	1217- ..5
Plan modificateur – Zone inondable ruisseau Clair	1217- ..9
Annexe D Secteur des zones TM-156, V-532 et V-533 (Les Sommets Mont-Tremblant) ...	1218
Annexe E - Plan d'aménagement d'ensemble dans la zone TM-410 (terrain à proximité ..	1219
du parc des Voyageurs) et aménagement forestier.....	1219
Annexe F Identification des zones de fragilité au point de vue environnemental –.....	1230
Lots P-1, P-2 et P-3, rang E, canton de Clyde (29 novembre 2006).....	1230
Annexe G Gray Rocks	1231
Annexe H L'Aiglon de Tremblant.....	1232
Annexe I Golf Le Maître	1243
Annexe J Sous-bassins versants des lacs Desmarais, Bessette et de la Barbotte	1245
Annexe K Territoires des domaines du Géant et du Diable assujettis à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE).....	1246
Annexe L Projet paysage Domaines du Géant et du Diable	1248
Annexe M Espaces naturels des domaines du Géant et du Diable assujettis à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE).....	1250
Annexe N Versant Soleil	1252
Annexe O Plan d'aménagement d'ensemble zone CV-430 (Cascades du Rocher).....	1258
Annexe P Plan d'aménagement d'ensemble zone CA-468 (Métro-Provigo)	1259
Annexe Q Plan d'aménagement d'ensemble zone CA-431 (Brookline).....	1260
Annexe R Identification des zones de fragilité environnementale - zones V-523-1, VF-523-2, FA-523-3, V-524-1, VF-524-2 et V-525 (MFC Construction), plan préparé par Milletta – Légaré, le 1 ^{er} juin 2006.....	1261
Annexe S Cartographie des zones inondables, crues 1:20 ans et 1:100 ans après aménagement – hôtel de ville et bibliothèque municipale	1262
Annexe T Liste des bâtiments ayant une valeur important.....	1265
Annexe U - Corridors de signature.....	1266
Annexe V Équivalence des distances de base (paramètre B) et le nombre d'unités animales	1267
Annexe W Terrains plus visibles des corridors de signature	1272
Annexe X.1 Plan d'aménagement d'ensemble	1273
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1274
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1275

Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1276
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1277
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1278
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1279
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1280
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1281
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1282
Annexe X.2 Plan de gestion pour l'exploitation de la carrière.....	1283
Annexe X.3 Plan de gestion de la circulation	1284
Annexe X.4 Plans d'aménagement paysagers	1285
Annexe X.4 Plans d'aménagement paysagers	1286
Annexe X.4 Plans d'aménagement paysagers	1287
Annexe Y Îlots déstructurés	1288
Annexe Z Enseigne « carrefour d'information »	1289